

**MC/2010**

**Original: anglais  
4 octobre 2000**

**QUATRE-VINGTIEME SESSION**

---

**PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001**

## TABLE DES MATIERES

### PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001

Avant-propos .....	1
Introduction.....	3
Tableaux synoptiques.....	7
<b>DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANIQUE POUR 2001.....</b>	<b>8</b>
Bureaux extérieurs.....	8
Siège.....	9
Organigramme de l'OIM pour 2001 .....	17
Structure organique de l'OIM - Dotation globale en effectifs pour 2001.....	18
<b>PREMIERE PARTIE - ADMINISTRATION.....</b>	<b>21</b>
Objets de dépense .....	27
Effectifs.....	29
Financement de la partie administrative du budget.....	30
<b>DEUXIEME PARTIE - OPERATIONS.....</b>	<b>31</b>
Tableau synoptique .....	33
Financement de la partie opérationnelle du budget .....	34
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget .....	36
<b>Services / Appuis</b>	
<b>I. Mouvements.....</b>	<b>41</b>
I.1 Aide à la réinstallation.....	42
I.2 Aide au rapatriement .....	43
I.3 Aide au transport d'experts et de boursiers.....	44
<b>II. Migration et santé.....</b>	<b>45</b>
II.1 Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager .....	46
II.2 Assistance et conseils concernant la santé en contexte migratoire.....	47
II.3 Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise.....	49
<b>III. Coopération technique en matière de migration.....</b>	<b>53</b>
III.1 Coopération technique en matière de gestion des flux migratoires et assistance technique institutionnelle.....	54
III.2 Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert des ressources humaines qualifiées.....	66
III.3 Renforcement des capacités institutionnelles par l'échange d'experts .....	67
III.4 Gestion des flux migratoires dans les situations d'après-crise .....	68
<b>IV. Aide au retour .....</b>	<b>75</b>
IV.1 Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements .....	76
IV.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés .....	80
<b>V. Information de masse .....</b>	<b>83</b>
<b>VI. Lutte contre la traite des êtres humains .....</b>	<b>85</b>
VI.1 Aide à la prévention de la traite .....	86
VI.2 Aide aux victimes de la traite.....	88
<b>VII. Autres programmes.....</b>	<b>91</b>
VII.1 Programme de dédommagement du travail forcé, Allemagne.....	91

<b>VIII. Appui aux programmes de caractère général .....</b>	<b>93</b>
VIII.1 Aide aux opérations humanitaires d'urgence.....	93
VIII.2 Personnel détaché.....	94
VIII.3 Recherche.....	95
VIII.4 Publications .....	96
VIII.5 Activités relatives à la parité entre les sexes .....	97
VIII.6 Appui aux régions en développement et en transition .....	99
<b>IX. Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires .....</b>	<b>101</b>
IX.1 Siège.....	101
IX.2 Bureaux extérieurs.....	101
IX.3 Technologie de l'information .....	102
<b>Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget.....</b>	<b>103</b>
Récapitulatif.....	103
Programmes et projets par région:	
Afrique et Moyen-Orient.....	103
Amériques.....	104
Asie et Océanie.....	105
Europe.....	106
Appuis et services à l'échelle mondiale.....	107

#### **Annexe I - Fonds détenus dans des comptes spéciaux**

Fonds de migration pour le développement.....	1
Fonds de prêt aux migrants.....	2
Compte d'opérations d'urgence .....	3
Fonds de prêt aux réfugiés .....	4
Fonds de dotation Sasakawa .....	5
Gouvernement du Guatemala – Fonds fiduciaire FONAPAZ .....	6
Fonds pour les opérations rapides de transport.....	7

#### **Annexe II - Partie opérationnelle du budget - Effectifs / Dépenses administratives et de personnel**

#### **Annexe III - Mouvements estimatifs**

**ABREVIATIONS**

AAB	Academic Advisory Board (Conseil consultatif académique)
ATI	Initiative transitoire en Albanie
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CBMMP	Programme d'assistance technique institutionnelle en matière de gestion des migrations
CDC	Centre de prévention et de lutte contre les maladies (Etats-Unis)
CEAAC	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
CEDAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Communauté d'Etats indépendants
CIC	Conseils d'amélioration communautaires (Kosovo)
CICM	Commission internationale catholique pour les migrations
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires
CIM	Centre pour la migration internationale et le développement (Francfort, Allemagne)
CIMAL	Centre d'information sur les migrations en Amérique latine
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CMHDP	Programme relatif à la mise en place de structures sanitaires dans le domaine de la santé mentale
CTM	Coopération technique en matière de migration
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
EPA	Compte d'opérations d'urgence
FALINTIL	Forces armées pour l'indépendance nationale du Timor oriental
FEDER	Fonds européen de développement régional
FONAPAZ	Fond national pour la paix (Guatemala)
FORELAP	Fondo de Reinserción Laboral y Productiva (Fonds de réinsertion dans la vie active et productive)
FSE	Fonds social européen
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**ABREVIATIONS** (suite)

HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HEOA	Aide aux opérations humanitaires d'urgence
HTAP	Projet d'assistance technique à Haïti
IARS	Projet de système d'orientation interorganisations
ICRS	Service d'information, de conseil et d'orientation
KFOR	Force internationale de sécurité au Kosovo
KHRP	Programme de retour humanitaire au Kosovo
KIP	Projet d'information concernant le Kosovo
KPC	Corps de protection du Kosovo
KTI	Initiative transitoire au Kosovo
LUSIDA	Accord passé avec l'Argentine pour des services techniques dans la lutte contre le SIDA
MIDSA	Dialogue sur la migration en Afrique australe
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MIRI	Initiative de remise en état des infrastructures de Mitrovica (Kosovo)
MISP	Projet de soutien aux infrastructures municipales (Albanie)
MRF	Mission investie de fonctions régionales
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OEA	Organisation des États américains
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
p.d.i.	Personnes déplacées à l'intérieur des frontières
PICMME	Comité Intergouvernemental Provisoire pour les Mouvements Migratoires d'Europe
PLACMI	Projet latino-américain de coopération technique en matière de migration
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRODIC	Programme de développement intégré pour les communautés

**ABREVIATIONS** (suite)

PRINPOST	Programme interaméricain de coopération technique en matière de migration
PRODEFRO	Programme de développement frontalier
PROMIN	Programme de nutrition mère/enfant
QIP	Projets d'assistance technique à impact rapide
REAG	Retour et réintégration de demandeurs d'asile d'Allemagne
RQN	Retour de nationaux qualifiés
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SEPAZ	Secrétariat pour la paix (Guatemala)
SETCIP	Secrétariat de la technologie scientifique et de l'innovation productive
TIMP	Projet de rationalisation de l'information sur la traite (Philippines)
UÇK	Armée de libération du Kosovo
UCUDAP	Programme d'aide à la mise en place d'une coopération de crédit en Ukraine
UE	Union européenne
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOPS	Bureau des Services d'appui aux projets des Nations Unies
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

## Glossaire

On trouvera si-après quelques brèves définitions des termes financiers utilisés dans le Programme et Budget.

**Contributions à affectation spéciale** - Il s'agit de contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent pas être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. La grande majorité des contributions versées au budget des opérations sont des contributions à affectation spéciale.

**Contributions sans affectation spéciale** - Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

**Fonds de dotation** - Il s'agit d'un fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seul les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

**Fonds de prêt** - Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des dépenses de transport de réfugiés et des services connexes moyennant des prêts accordés à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller de façon définitive. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

**Fonds fiduciaire** - Fonds placé sous la garde d'un dépositaire (OIM) ou géré par lui pour le compte d'une tierce partie (gouvernement ou donateur, par exemple).

**Imputation des dépenses aux projets** - Cette pratique consiste à imputer les dépenses administratives et de personnel aux activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais "projectization" recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

**Personnel et services essentiels** - Il s'agit des coûts de personnel et d'appui administratif qui découlent sur une base continue de la gestion et de l'administration générales, principalement au Siège et dans les bureaux régionaux.

**Recettes diverses** - Cette source de rentrées est alimentée par les contributions sans affectation spéciale en provenance des gouvernements ou des bailleurs de fonds, ainsi que par les intérêts créditeurs. Ces recettes sont allouées à la discrétion du Directeur général à des fins déterminées, en fonction des intérêts et des priorités des Etats membres (voir «revenus discrétionnaires» ci-dessous).

**Recettes reportées des exercices précédents** - Il s'agit de l'excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et/ou des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice budgétaire en cours.

**Ressources budgétisées** - Cette expression est utilisée pour désigner les fonds sur lesquels l'Organisation estime pouvoir compter du fait soit du remboursement des services offerts, soit de l'engagement pris par un ou des bailleur(s) de fonds de contribuer financièrement au maintien d'activités en cours ou à la réalisation d'activités prévues. Elle s'applique également aux crédits qui ont été accordés en cours d'exercice, ou reportés des années précédentes, pour financer certaines activités en cours ou prévues.

**Revenus discrétionnaires** - Il s'agit des «recettes diverses» et des «frais d'administration liés à des projets».

**Frais d'administration liés à des projets** - Il s'agit d'une commission (fixée à 9,5% pour 2001) appliquée sur tous les projets d'opérations et destinée à couvrir les coûts de certaines fonctions d'appui aux projets, notamment au Siège (par exemple l'appui aux programmes, l'appui administratif, etc.) et dans les bureaux régionaux (par exemple les postes essentiels), dont les tâches ne se rapportent pas directement à un projet spécifique, ni même à un groupe de projets (voir "revenus discrétionnaires" ci-dessous).

## PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001

### AVANT-PROPOS

1. Le Programme et Budget pour 2001 est à la fois le fruit d'une continuation et d'une évolution. Nous restons déterminés à poursuivre nos objectifs de pertinence, de réactivité et de fiabilité, et c'est dans l'optique de continuer d'apporter les ajustements de gestion nécessaires à la réalisation de ces objectifs que nous avons mis au point ce budget. Nous sommes par ailleurs une organisation en développement, tant en nombres de Membres qu'en termes d'activités. Le Programme et Budget pour 2001 reflète cette situation et marque un jalon important dans le développement de l'Organisation. Au terme de cinq années de croissance nominale zéro, une augmentation du budget de l'Administration est proposée pour la première fois.

2. Ces cinq années de croissance nominale zéro ont été à la fois instructives et importantes pour l'Organisation, forçant l'Administration à examiner sous tous les aspects la manière dont elle gère ses affaires. Il ne fait aucun doute que les ajustements apportés pour ne jamais aller au-delà des limites ainsi imposées ont renforcé l'Organisation en termes de coût-efficacité et d'efficience. Cinq années, c'est une longue période pour maintenir un régime aussi strict et, compte tenu de l'expansion qu'a connue l'OIM ces deux dernières années en particulier, la prolongation d'une telle contrainte risquerait de nuire à l'essence même de l'Organisation et à sa gestion. Nous avons procédé à de vastes consultations durant la préparation de ce budget, tant sur le principe que sur le niveau d'augmentation souhaitable.

3. Nous continuons de mettre en œuvre les ajustements de gestion nécessaires pour une expansion bien gérée et viable de l'Organisation. Les six piliers qui forment la structure du Siège sont désormais en place. Les six secteurs de services principaux, qui recèlent aussi l'essentiel de notre savoir-faire, sont désormais parfaitement institutionnalisés et fonctionnels, et ont à leur tête un directeur chargé de coordonner les tâches. Le besoin d'un tel poste et de la souplesse requise de ceux sur lesquels s'appuient ces secteurs de service a été amplement démontré au cours de l'année écoulée, lorsque le besoin s'est davantage fait sentir de combiner les différents services et de tirer parti de leurs synergies. Une intensification de la recherche s'est également fait sentir à l'appui des divers services et de la contribution qu'attendent de nous les décideurs et les planificateurs du monde entier.

4. Si nous avons amélioré la gestion et le savoir-faire du Siège, cela ne s'est pas fait au détriment du processus continu de décentralisation en direction des bureaux extérieurs. L'expansion de nos activités a entraîné la création de nouveaux bureaux, et nous avons donc dû adapter le travail de coordination des bureaux extérieurs de l'OIM dans les différentes régions, en mettant à leur disposition un soutien souple et des modèles de coordination.

5. Si l'expansion de l'OIM a été impressionnante, il reste des régions du monde où elle pourrait utilement intervenir davantage. C'est pourquoi nous avons mis de côté une allocation plus importante de nos revenus discrétionnaires aux fins d'appuyer l'élaboration de projets et les activités à déployer dans des régions en développement ou en transition.

6. Notre expansion nous donne en outre la possibilité d'accorder davantage d'attention au recrutement, à des postes de responsabilités, d'un plus grand nombre de femmes et de nationaux originaires des Etats Membres ayant récemment adhéré.

7. Comme toujours, le Programme et Budget doit être lu conjointement avec l'édition mondiale de *Initiatives dans le domaine de la migration*, le document présentant les programmes et les projets pour lesquels un financement n'est pas encore assuré.

Brunson McKinley





## INTRODUCTION

### Défis à relever sur la scène migratoire

1. La migration se révèle être une question politique de plus en plus importante et complexe pour bon nombre de gouvernements qui appréhendent pleinement les liens existants entre la migration d'une part et les questions d'ordre social, économique, culturel, de santé publique et de sécurité d'autre part. De plus en plus, l'idée fait son chemin que les mesures visant à relever efficacement les défis migratoires doivent être intensifiées. Les efforts déployés au plan strictement national suffisent rarement; ils doivent être complétés par une coopération régionale et internationale. Ne s'intéresser qu'à un seul aspect ou symptôme de la problématique migratoire ne fait souvent que déplacer ou différer les difficultés au lieu de les résoudre; des mesures globales sont davantage susceptibles d'amener des solutions efficaces et durables.
2. Les anciennes distinctions entre pays d'origine, de transit et d'accueil n'ont plus cours depuis longtemps, car bon nombre de pays sont les trois à la fois et partagent les mêmes besoins d'assistance au niveau de la gestion de leurs migrations.
3. De nombreux Etats sont aux prises avec des systèmes d'asile surchargés, car les migrants considèrent l'asile comme l'une des maigres chances qui leur sont offertes d'entrer dans un pays industrialisé et d'y rester. Cependant, les efforts visant à restreindre les entrées rendent les migrants potentiels plus susceptibles de se tourner vers des trafiquants et d'avoir recours à des méthodes d'entrée illégale de plus en plus dangereuses. Cette année, la découverte de migrants ayant péri dans leur tentative a fait l'objet d'une large couverture médiatique; cependant, de nombreuses autres morts passent inaperçues. Le trafic de migrants s'est accru lui aussi du fait du décalage entre les besoins réels en termes de main-d'œuvre à court et à moyen terme d'une part, et la prise en compte de ces besoins d'accords légaux portant sur la migration de main-d'œuvre d'autre part.
4. Si de nombreux migrants et gouvernements peuvent se permettre de planifier et d'envisager les choses à long terme, il en est beaucoup qui sont moins fortunés et pour lesquels des mesures s'imposent d'urgence. Les conflits, les persécutions, les catastrophes naturelles et les autres situations d'urgence continuent de défier la capacité de la communauté internationale à réagir rapidement et efficacement dans des situations où des vies humaines sont en jeu, et de satisfaire les besoins temporaires des populations lorsque la crise est passée.

### La réponse de l'OIM aux défis migratoires

5. L'OIM collabore avec les migrants, les gouvernements et d'autres partenaires de la communauté internationale pour relever les défis migratoires de l'heure, qui présentent de nombreuses facettes. L'OIM défend le principe selon lequel les migrations ordonnées se déroulant dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants comme à la société; elle agit dans le but de contribuer concrètement à relever les défis de la migration, de favoriser la compréhension des questions de migrations, de promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration et d'œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants. Telles sont les grandes lignes directrices, partagées par tous les Etats Membres, qui définissent le cadre de l'action de l'OIM face aux défis migratoires.
6. L'OIM vient en aide aux personnes qui fuient les situations de conflit, aux réfugiés réinstallés dans des pays tiers ou rapatriés, à ceux qui, sans ressources, sont abandonnés à eux-mêmes, aux demandeurs d'asile déboutés qui souhaitent rentrer dans leur pays, aux personnes déplacées et aux autres migrants.
7. Reconnaissant que le développement national est inextricablement lié aux flux migratoires, l'OIM aide à localiser et transférer la main-d'œuvre qualifiée afin de favoriser les efforts nationaux de développement des communautés d'accueil au moyen de ses activités de migration pour le développement, de retour de nationaux qualifiés et de transfert de compétences.

8. Grâce à ses campagnes d'information de masse, l'OIM fournit aux migrants des informations essentielles qui peuvent influencer sur leur bien-être futur et leur destin, qu'il s'agisse de solliciter leur participation à des élections ou des référendums, de les informer sur de nouvelles législations pouvant affecter leur statut à l'étranger, sur les conditions régnant dans leur pays d'origine ou sur les régimes de compensation dont ils pourraient se prévaloir, ou encore de mettre en garde les victimes potentielles contre les dangers de la traite.

9. Par ses programmes de lutte contre la traite des êtres humains, l'OIM vient directement en aide aux victimes de la traite et assure la formation de fonctionnaires gouvernementaux aux méthodes et aux législations de lutte contre la traite, ainsi que celle des représentants de la force publique au traitement approprié des victimes. De plus en plus souvent, l'OIM est amenée à répondre à des appels de détresse émanant de migrants victimes de trafiquants qui se trouvent sans ressources dans des pays de transit et à organiser leur rapatriement rapide et en sécurité.

10. L'OIM offre des services consultatifs en matière migratoire aux gouvernements, aux organisations et autres institutions pour les aider au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de textes de loi en matière migratoire, de même qu'au niveau de la gestion des questions migratoires, prévenir la migration illégale, faciliter la migration ordinaire voulue de part et d'autre et prêter assistance dans les divers aspects du traitement des migrants.

11. Afin de favoriser la coopération transfrontière et entre les régions, l'OIM contribue à la mise en place et au bon fonctionnement de processus consultatifs régionaux, de séminaires et d'autres réunions, qui peuvent jeter les bases de réseaux de collaboration et d'échange d'informations d'une importance essentielle dans tous les domaines de la migration.

12. Afin de tenir les gouvernements informés des tendances migratoires et de faire en sorte que les programmes de l'OIM gardent toute leur pertinence, l'Organisation conduit elle-même et mandate des travaux de recherche directement liés aux services concrets qu'elle assure sur le terrain.

### **Approche par services**

13. En 2000, l'Organisation a entrepris de modifier sa structure afin de mettre plus clairement l'accent sur les services concrets qu'elle peut fournir aux gouvernements et aux migrants par delà les clivages géographiques. Un certain nombre d'ajustements proposés, essentiellement au Siège, ont été inclus dans le Programme et Budget pour 2000 et sa révision, et ont depuis lors été mis en œuvre. Toutes les fonctions administratives et opérationnelles relèvent de l'un ou l'autre des six grands piliers dont les six secteurs de services – aide au retour, lutte contre la traite des êtres humains, informations de masse, migration et santé, mouvements, et coopération technique en matière de migration – qui constituent ensemble l'un de ces piliers, à savoir les services de gestion des migrations. Cela devrait permettre à l'Organisation de mieux servir les bureaux extérieurs et, en retour, d'offrir une réactivité optimale aux besoins des migrants et des gouvernements.

14. Toujours à la recherche d'une plus grande réactivité, l'Administration propose quelques ajustements qui concernent pour l'essentiel la structure hors Siège en 2001. Le changement principal concerne la proposition d'ajouter six bureaux – dont les fonctions actuelles présentent déjà un caractère régional – aux treize bureaux déjà désignés comme "bureaux régionaux", et de baptiser l'ensemble de ces dix-neuf structures du nom de "missions investies de fonctions régionales (MFR)".

15. Les MFR fonctionneront en tant que centres de ressources et de soutien pour les missions de pays et les missions poursuivant un objectif spécifique dans la région et leur apporteront leurs connaissances spécialisées dans le domaine des opérations au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets. Il s'agit là d'une manière rentable de partager les ressources et le savoir-faire entre les missions et au sein des régions, notamment là où les missions de petite taille n'ont à leur disposition que de maigres ressources et moyens financiers. Ce changement fera en sorte qu'en dépit de la décentralisation géographique, la cohérence de l'approche dans l'ensemble de l'Organisation sera assurée.

## **Format du Budget**

16. Le Programme et Budget pour 2001 se compose de deux parties.

17. La partie I, qui concerne le budget de l'Administration, est exprimé en francs suisses et financé par les contributions assignées des Etats Membres.

18. Le budget des opérations, qui fait l'objet de la partie II, est exprimé en dollars des Etats-Unis et décrit les activités à mettre en œuvre en 2001, classées par catégories dans l'un ou l'autre des six secteurs de services. Là où c'est nécessaire, des catégories dénommées "Autres" et "Général" ont été utilisées pour classer les activités qui ne s'insèrent pas clairement dans un secteur de service en particulier. Seules les activités pour lesquelles on peut raisonnablement compter sur un financement par le biais de fonds réservés ou de remboursements de dépenses sont contenues dans le présent document.

19. Des tableaux permettent de se représenter la distribution géographique des projets. On trouve également des informations complémentaires sur la dotation globale en effectifs financée à la fois par les revenus discrétionnaires et par les fonds des projets, ainsi que des données statistiques sur les estimations de mouvements effectués avec l'aide de l'OIM.

20. Suite à une note d'orientation du 31 mai 2000 entre l'OIM et le HCR concernant la coopération dans le domaine des transports, l'Administration propose de créer un fonds pour les opérations rapides de transport. Selon les termes de l'accord, il s'agit de mobiliser des fonds et de maintenir en permanence un solde créditeur de 5 millions de dollars E.-U.; le HCR fera le nécessaire auprès des bailleurs de fonds pour qu'ils veuillent bien prendre en compte les demandes de financement qui leur seront adressées à cet effet. Les détails concernant le fonds ainsi créé figurent dans l'annexe I, page 7 du présent document.

## **Augmentation proposée du budget de l'Administration**

21. Sur une période de 5 ans allant de 1996 à 2000, l'Organisation a maintenu une croissance nominale zéro dans la partie administrative de son budget. Pendant ce temps, le nombre de Membres de l'Organisation est passé de 55 (en novembre 1995, lorsque le Programme et Budget pour 1996 a été approuvé) à 76 en juin 2000, et probablement plus lorsque le Conseil aura examiné les nouvelles demandes d'adhésion à sa session de novembre 2000. A la lumière de cet accroissement et compte tenu d'autres raisons impératives déjà exposées dans différentes enceintes – tant formelles qu'informelles –, l'Administration a demandé aux Etats Membres d'examiner la possibilité d'établir le budget de l'Administration pour 2001 sur la base d'une croissance réelle. L'allocation budgétaire proposée pour la partie administrative, telle que soumise dans le présent document, représente une augmentation de 9,6%, soit 3 270 000 francs suisses de plus que l'allocation du budget pour les années 1996 à 2000, qui était de 34 060 000 francs suisses (voir remarque 1 ci-dessous)

---

***Remarque 1 - Suite à la quatre-vingt-troisième session (additionnelle) du Sous-comité du budget et des finances (SCBF) qui s'est tenue le 20 septembre 2000, les documents d'information seront soumis lors de la quatre-vingt-quatrième session du SCBF, qui aura lieu les 30 et 31 octobre 2000. Ces documents, qui illustreront d'autres options en termes de niveaux possibles d'augmentation de la partie administrative du budget pour 2001, seront soumis à la suite des nouvelles discussions qui ont eu lieu entre les Etats Membres et en coordination avec le Président du SCBF, étant donné qu'aucun consensus n'a pu se dégager lors de la quatre-vingt-troisième session (additionnelle) du SCBF quant au niveau souhaitable de la partie administrative du budget pour 2001.***

### **Niveaux budgétaires de la partie opérationnelle du Budget**

22. La partie opérationnelle du budget est établie sur la base d'estimations réalistes de financement prévu (ressources budgétisées) en prévision de la mise en œuvre des activités de l'Organisation. Il s'agit des activités pour lesquelles les donateurs ont réservé des fonds ou au sujet desquelles des dispositions ont été prises en vue du remboursement des dépenses correspondant aux services fournis. L'allocation totale du budget des opérations pour 2001 est estimée à 303 432 100 dollars.

23. Les revenus discrétionnaires font partie de l'allocation au titre des opérations et les fonds qui constituent ces revenus viennent de trois sources principales: (a) les contributions sans affectation spéciale; (b) les intérêts créditeurs; (c) les frais d'administration liés à des projets. Pour 2001, les revenus discrétionnaires sont estimés à 10,9 millions de dollars. Cette somme a été utilisée essentiellement pour financer les dépenses de personnel et les structures administratives tant au Siège que sur le terrain. Une partie des revenus discrétionnaires est également allouée à certains projets prioritaires, et les bureaux extérieurs peuvent utiliser leurs allocations individuelles comme capital d'amorçage pour des initiatives d'élaboration de projets.

### **Conclusion**

24. En 2001, l'Organisation poursuivra ses efforts pour rester pertinente, réactive et fiable. Au cours de l'année écoulée, un nombre sans cesse croissant de gouvernements et de migrants se sont adressés à l'OIM pour obtenir services et assistance, reconnaissant le rôle de chef de file de l'OIM et ses capacités dans ce domaine. Le Programme et Budget pour 2001 permettra à l'Organisation d'aller de l'avant, de s'adapter et de progresser pour répondre aux attentes grandissantes et aux requêtes de ses Etats Membres.

**TABLEAUX SYNOPTIQUES****Partie I - Administration**

	<b>2000 Prévisions (MC/EX/623)</b>	<b>2001 Prévisions</b>
	CHF	CHF
<b>Administration</b>	<b>34 060 000</b>	<b>37 330 000*</b>

\* (voir remarque 1, page 5)

**Partie II - Opérations**

<b>Services / Appuis</b>	<b>2000 Prévisions (MC/EX/623)**</b>	<b>2001 Prévisions</b>
	USD	USD
I. Mouvements	<b>126 626 030</b>	<b>116 311 200</b>
II. Migration et santé	<b>11 089 170</b>	<b>11 957 600</b>
III. Coopération technique en matière de migration	<b>43 800 390</b>	<b>40 259 800</b>
IV. Aide au retour	<b>75 258 410</b>	<b>55 532 900</b>
V. Information de masse	<b>2 024 640</b>	<b>270 000</b>
VI. Lutte contre la traite des êtres humains	<b>2 407 920</b>	<b>2 448 200</b>
VII. Autres programmes		<b>65 000 000</b>
VIII. Appui aux programmes de caractère général	<b>3 305 040</b>	<b>1 666 500</b>
IX. Effectifs et services financés par les revenus discrétionnaires	<b>9 158 400</b>	<b>9 985 900</b>
<b>TOTAL</b>	<b>273 670 000</b>	<b>303 432 100</b>

\*\* Prévisions budgétaires révisées pour 2000, selon le document MC/EX/623 du 7 avril 2000.

## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANIQUE POUR 2001

25. Avec l'approbation du Programme et Budget pour 2000, l'Organisation s'est engagée dans une approche fonctionnelle, axée sur les services, afin de relever les défis migratoires et de mettre en œuvre ses activités. Cela a entraîné certains ajustements à la structure de l'Organisation. Afin d'opérer ces ajustements dans les limites des ressources financières disponibles et de réduire au minimum le risque de perturbation pour l'Administration et les activités, les changements au Siège et dans les bureaux extérieurs ont été planifiés par étapes. Certains ajustements, principalement au Siège, ont déjà été incorporés dans le Programme et Budget pour 2000 et sa révision (documents MC/1977 et MC/EX/623). D'autres ajustements, qui ont trait pour l'essentiel à la structure hors siège, sont proposés pour 2001.

### BUREAUX EXTERIEURS

26. La présence de l'OIM sur le terrain se répartit grossièrement entre trois secteurs:

- Les missions investies de fonctions régionales
- Les missions de pays
- Les missions poursuivant un objectif spécifique.

### Missions investies de fonctions régionales

27. En tout, 19 bureaux extérieurs recevront l'appellation de "mission investie de fonctions régionales" (MFR). Ce sont les treize bureaux régionaux existants, plus six autres bureaux dont les fonctions actuelles présentent un caractère régional.

28. Les MFR fonctionneront en tant que centres de ressources et de soutien pour les missions de pays et les missions poursuivant un objectif spécifique dans la région, et mettront à leur disposition des connaissances opérationnelles spécialisées pour les aider dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Il s'agit d'une méthode rentable de partager les ressources et les connaissances existantes entre les missions et au sein des régions, notamment dans le cas des missions plus petites qui ne disposent pas des moyens financiers et des ressources nécessaires. De cette façon, malgré la décentralisation géographique, la cohérence de l'approche sera assurée dans l'ensemble de l'Organisation.

29. Les MFR assurent en outre la flexibilité structurelle autorisant le déploiement rapide et temporaire d'experts, par exemple pour entreprendre des missions d'évaluation durant la planification de nouveaux projets, ou pour contrôler et mieux orienter la mise en œuvre d'activités de projet dans d'autres missions disposant de ressources moindres. Ces positions de soutien formeraient partie d'une "force mobile" globale constituée d'experts dans divers services et en mesure d'œuvrer avec les Services de gestion des migrations au Siège en vue d'élaborer des concepts de programme et de les traduire en projets viables.

30. On trouvera ci-dessous une brève description des fonctions des 19 MFR:

- Bangkok, Thaïlande - Assure le suivi des actions et des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Bangkok, en accordant une attention particulière à la mise sur pied d'un dispositif régional de soutien à la gestion des flux migratoires devant profiter aux pays signataires.
- Bruxelles, Belgique - Assure la liaison et la coordination avec les institutions de l'Union européenne.
- Budapest, Hongrie - Coordonne les activités et les projets soumis par l'OIM dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.
- Buenos Aires, Argentine - Coordonne les activités de l'OIM dans le Cône Sud.
- Canberra, Australie - Coordonne les activités de l'OIM en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Océanie.

- Dacca, Bangladesh - Coordonne les activités de l'OIM en Asie du Sud.
- Dakar, Sénégal - Coordonne les activités de l'OIM dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Assure, dans la phase initiale, la gestion régionale des programmes de migration dans ces pays et coopère avec le Secrétariat de la CEDEAO au niveau des programmes liés à la migration.
- Helsinki, Finlande - Coordonne les activités de l'OIM dans les Etats baltes et nordiques.
- Islamabad, Pakistan - Coordonne les activités de l'OIM en Asie centrale et du Sud-Ouest.
- Le Caire, Egypte - Coordonne les activités de l'OIM au Moyen-Orient.
- Lima, Pérou - Coordonne les activités de l'OIM dans les pays andins.
- Manille, Philippines - Coordonne les activités de l'OIM en Asie de l'Est et du Sud-Est.
- Nairobi, Kenya - Coordonne les activités de l'OIM en Afrique de l'Est et entreprend des actions pour mettre au point un processus de gestion régionale, similaire à celui envisagé pour l'Afrique australe et de l'Ouest, et coordonne les activités liées aux migrations au sein de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC).
- New York, Etats-Unis - Maintient la liaison et la coordination avec l'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires. Lance des programmes et coordonne des activités induites par les accords de coopération signés avec des institutions du système des Nations Unies.
- Pretoria, Afrique du Sud - Coordonne les activités de l'OIM dans les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Promeut et appuie le processus régional de gestion des migrations dans la sous-région (MIDSA).
- Rome, Italie - Renforce la coopération avec les institutions internationales situées à Rome. S'efforce de mettre sur pied une approche régionale des questions migratoires dans les Balkans et coopère avec le Siège dans la mise au point et la réalisation d'une politique migratoire pour la région méditerranéenne.
- San José, Costa Rica - Coordonne les activités de l'OIM en Amérique centrale.
- Vienne, Autriche - Représente l'OIM au Bureau des Nations Unies à Vienne et assure la coordination avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Coordonne le suivi de la Conférence sur la CEI (Communauté d'Etats Indépendants).
- Washington, Etats-Unis - Coordonne les activités de l'OIM en Amérique du Nord et dans les Caraïbes.

### **Missions de pays**

31. Un réseau d'une centaine de missions de pays exécute les projets que l'Organisation met en œuvre; la majorité d'entre elles sont financées par les projets qu'elles réalisent. En 2001, la mission de l'OIM en Allemagne continuera de recevoir des fonds du budget administratif afin de préserver un minimum de fonctions essentielles.

### **Missions poursuivant un objectif spécifique**

32. Un certain nombre de missions poursuivant un objectif spécifique seront ouvertes pour une durée relativement courte, essentiellement pour assurer des opérations d'urgence ou fonctionner en tant que sous-bureau d'une mission de pays.

### **SIEGE**

#### **Bureau du Directeur général**

33. Le Bureau du Directeur général est composé du Directeur général et du Directeur général adjoint, tous deux élus par le Conseil pour une durée de cinq ans. Ce bureau, qui englobe le Chef de Cabinet, dispose de l'autorité constitutionnelle de gérer l'Organisation et déploie des activités



relevant du mandat de celle-ci en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde bien avec les priorités stratégiques.

34. Le Bureau du Directeur général est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie relative à la problématique de la sexospécificité qui influe sur la politique de l'Organisation tant au niveau des ressources humaines qu'à celui des programmes. Il est chargé de contribuer à une prise de conscience positive de cette problématique dans toute l'Organisation. Le bureau du Directeur général doit favoriser l'intégration de ladite problématique dans les programmes, tout en appuyant le lancement d'initiatives visant à répondre aux besoins des migrants en termes de parité hommes-femmes.

35. Sous le Bureau du Directeur général, l'ensemble des fonctions administratives et d'opérations au Siège relèvent de six piliers qui sont là pour mieux servir la structure hors Siège et répondre au mieux de leurs capacités aux besoins exprimés par les gouvernements. Ces piliers sont décrits ci-dessous:

### **Groupe exécutif**

36. Les fonctions exercées par le Groupe exécutif ont un caractère générique. En coordination avec le Bureau du Directeur général, le Groupe exécutif est essentiellement chargé de fixer et de mettre en œuvre les normes et les procédures correspondant aux différents domaines, qui sont appliquées dans l'ensemble de l'Organisation pour garantir la cohérence et l'efficacité des ses entreprises. Les différentes unités relevant de ce groupe rendent directement compte au Bureau du Directeur général.

- Inspecteur général
- Service juridique
- Secrétariat des réunions
- Orientations politiques et médias

37. L'Inspecteur général exerce la responsabilité conjointe de l'évaluation et de la vérification interne des comptes. L'évaluation fixe les normes générales et met au point la méthodologie appliquée pour les évaluations de programmes dans toute l'Organisation. Elle est responsable de l'évaluation des processus de gestion des programmes et des projets afin d'en assurer l'efficacité. La vérification interne des comptes assure le contrôle financier et de gestion des unités du Siège et des bureaux extérieurs et veille à l'application des règles et des règlements financiers et des procédures administratives. Les vérifications comptables, qui sont effectuées à la fois selon un calendrier préalablement établi et sur une base ponctuelle, garantissent la cohérence de la gestion et l'efficacité organisationnelle.

38. La fonction d'inspection a) vise à renforcer la capacité générale de gestion et de supervision du Siège face à la décentralisation croissante et à la délégation de pouvoirs en direction des bureaux extérieurs; b) assure la synergie des fonctions de supervision relevant de la gestion financière et de l'administration ainsi que des activités opérationnelles de l'Organisation; c) renforce la capacité du Siège à assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations découlant des vérifications internes des comptes, de l'évaluation, de l'inspection et des enquêtes; et d) propose des mesures visant à améliorer l'efficacité et l'intégrité de la gestion.

39. Le Service juridique est chargé de veiller à ce que les activités de l'Organisation soient déployées en conformité avec la Constitution et les autres dispositions juridiquement pertinentes qu'ont adoptées les organes directeurs, et aussi à ce qu'elle entretienne avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et les personnes physiques, des relations juridiquement saines.

40. Le Secrétariat des réunions assume la responsabilité générale de la planification, de l'organisation, de la bonne marche, de la surveillance, de la participation et du suivi des sessions des organes directeurs et des autres réunions avec les gouvernements, en ce compris la préparation et la distribution aux gouvernements et autres entités concernées de tous les documents et de l'information se rapportant auxdites réunions.

41. L'Unité Orientations politiques et médias assiste le Bureau du Directeur général dans l'élaboration et l'application d'une stratégie de diffusion d'informations sur la politique générale de l'Organisation à l'adresse de ses interlocuteurs internes et externes. Cela englobe l'énonciation des politiques de l'OIM, notamment à l'intention de la presse et du grand public, aux fins de favoriser la prise de conscience et une meilleure compréhension des activités de l'Organisation auprès des donateurs potentiels et de toutes les parties prenantes, et aussi le suivi des questions qui peuvent se poser et les réponses qu'il convient d'y apporter.

### **Services de gestion des migrations**

42. Ce Département articule les stratégies, les politiques et les interventions mondiales au niveau de tous les services d'opération de l'OIM et offre ses conseils et ses compétences spécialisées aux bureaux extérieurs de l'OIM et aux autres unités fonctionnelles quant à la politique, l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des programmes. Il veille à ce que la planification et l'élaboration des projets soient bien conformes aux buts et aux objectifs de l'Organisation, tout en explorant de nouvelles voies susceptibles d'aider les gouvernements et d'assister les autres organisations internationales dans leurs efforts de renforcement des pratiques de gestion des migrations. Il met au point des normes opérationnelles, des outils et des modèles, assure un soutien opérationnel aux bureaux extérieurs et, le cas échéant, coordonne au niveau central et supervise les activités de services déployées sur le terrain.

43. Les six secteurs de services de l'OIM axés sur la gestion des migrations – aide au retour, lutte contre la traite des êtres humains, information de masse, migration et santé, mouvements, et coopération technique en matière de migration – fournissent le soutien fonctionnel et stratégique aux opérations essentielles de l'Organisation dans toutes les régions. Les services requis sont fournis sur le terrain, directement là où le besoin s'en fait sentir, et en réponse aux demandes formulées par les gouvernements et les migrants.

44. Le Directeur des Services de gestion des migrations assure la cohérence des buts poursuivis et de la stratégie déployée dans l'ensemble des services en fonction des besoins migratoires actuels. Le titulaire coordonne l'élaboration de stratégies de coopération de l'OIM en vue du renforcement des capacités des gouvernements sur les plans de la politique, de la législation, des procédures et de l'administration en matière migratoire, en mettant l'accent sur la prévention de la migration irrégulière, la facilitation de la migration régulière et constructive, et l'aide aux migrants se trouvant loin de chez eux.

45. Les chefs de services apportent, au niveau de leur service respectif, leurs connaissances spécialisées qu'ils mettent au service des stratégies et des politiques mondiales en consultation/coordination avec le reste du personnel de l'OIM, les Etats Membres, les organisations internationales/régionales, les institutions universitaires, les ONG et autres acteurs ayant un rôle à jouer dans ce domaine. Ils stimulent, catalysent et soutiennent l'élaboration de projets dans le cadre de leur propre service en lançant des idées et des projets, en maintenant une vue d'ensemble stratégique, en rédigeant des documents conceptuels et en fournissant des conseils techniques sur la gestion des projets. Ils assistent et guident les bureaux extérieurs dans la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des projets, de même que dans la recherche d'opportunités en termes de nouvelles activités dans leur domaine propre. Lorsque cela se justifie, ils assurent une coordination adéquate de leurs rôles sur la base des synergies et de la coopération existant entre les différents services.

46. On trouvera ci-après une brève description des principales fonctions de chaque service. Leurs objectifs stratégiques et les détails de leurs projets/programmes figurent dans le chapitre de la partie opérationnelle du budget du présent document consacré aux différents secteurs de services. Compte tenu du caractère spécialisé du service Migration et santé et du service Mouvements, ces deux secteurs de services disposent d'une plus large autonomie au niveau de la décision et de la mise en œuvre de stratégies et de politiques.

47. Le service Aide au retour a pour tâches d'être en permanence attentif aux opportunités qui s'offrent dans le cadre des programmes de retour, de mettre au point des stratégies avec les bureaux extérieurs et les gouvernements et d'élaborer des politiques, des normes, des modèles et des mécanismes d'appui pour les activités de retour de l'OIM. Ce service est chargé de renforcer les cadres opérationnels existants en contribuant à faciliter la coopération entre les pays d'origine, de

transit et d'arrivée et les donateurs. Il s'efforce sans relâche d'établir des procédures permettant de globaliser et de rationaliser les activités de l'OIM dans ce secteur.

48. Le service Lutte contre la traite des êtres humains est responsable de la conception de politiques et de stratégies mondiales et régionales de l'OIM en termes de mesures de lutte contre la traite en coordination avec les gouvernements et les organisations gouvernementales régionales et internationales et les organisations non gouvernementales. Il établira un cadre efficace pour la sensibilisation des victimes potentielles aux périls de la migration irrégulière et de la traite, et celle des fonctionnaires gouvernementaux aux épreuves que traversent ces victimes. Des campagnes d'information seront utilisées pour susciter une prise de conscience au sein du grand public quant aux problèmes de la traite des êtres humains et aux dangers inhérents à celle-ci mais aussi à d'autres formes de migration irrégulière. Une formation sera dispensée aux fonctionnaires compétents pour leur permettre de faire face aux conséquences de la traite et tenter de prévenir ces dernières.

49. Le service Information de masse énonce la politique générale et formule les directives et les procédures relatives à la diffusion de l'information à l'adresse de tout un éventail de pays et de groupes cibles quant aux effets des migrations, à la cruelle réalité de la migration irrégulière et aux possibilités offertes en termes de migrations régulières. Il fournit un apport technique substantiel aux bureaux extérieurs sous la forme d'un savoir-faire en matière de communication en assurant la conception et la mise en œuvre de campagnes d'information publique et en veillant à ce que le fond et la forme de celles-ci s'accordent bien avec les stratégies de campagne individuelles comme avec la politique mondiale et les objectifs de l'OIM en termes de campagnes d'information publique. Il entretient des liens étroits avec les Etats Membres et les autres organisations pour s'adapter aux besoins changeants de la diffusion d'informations.

50. Le service Migration et santé apporte son soutien aux programmes médicaux de l'Organisation dans son ensemble en fournissant des conseils techniques, en arrêtant une politique générale et en fixant des normes en la matière, et en contrôlant et évaluant les activités à caractère médical. Il coordonne étroitement ses activités avec les bureaux extérieurs et collabore avec les autorités sanitaires des gouvernements, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, nationales et non gouvernementales compétentes, pour faire face aux besoins sanitaires en évolution constante des migrants. Cela peut aller de la lutte contre les maladies infectieuses à l'aide à la gestion des maladies non transmissibles y compris les problèmes relevant de la santé mentale, en passant par des programmes d'éducation sanitaire en contexte migratoire. En plus de ces fonctions liées à la santé des migrants, ce service a dans ses attributions directes la santé du personnel de l'OIM. Cela comprend un certain nombre de tâches, dont celles de déterminer, du point de vue médical, l'aptitude des candidats de l'extérieur à occuper un poste dans l'Organisation, d'examiner les demandes de remboursement de frais médicaux pour les membres du personnel et les personnes à leur charge, de traiter les questions de maladie professionnelle, d'assurer les entretiens de début et de fin de mission sous l'angle sanitaire et de s'occuper de questions spécifiques telles que le stress et les vaccinations.

51. Le service Mouvements est responsable de la fixation de normes et de l'énonciation de politiques en ce qui concerne les activités de transport, et aussi de la mise sur pied de mécanismes de soutien. Il exerce une fonction de supervision sur le transport des migrants et apporte un soutien opérationnel aux bureaux extérieurs dans les situations exigeant une coordination centrale ou un savoir-faire qu'ils ne possèdent pas. Il entretient également des relations avec les compagnies aériennes et négocie des accords avec elles au niveau du Siège, tout en apportant son aide aux bureaux extérieurs pour conclure des accords au plan local avec les transporteurs. Il est chargé de l'élaboration et de la maintenance des systèmes opérationnels par lesquels s'effectue la compilation des données statistiques dans l'ensemble de l'Organisation.

52. Le service Coopération technique en matière de migration est chargé de mettre au point des activités destinées à compléter les efforts nationaux et internationaux en matière de gestion des flux migratoires en assurant la formation des agences compétentes et en coopérant avec elles. Cela suppose la mise au point de stratégies de gestion des ressources disponibles ou de solutions permettant de répondre aux besoins d'urgence. D'autres services à fournir sont le lancement de vastes initiatives sous la forme de projets visant à renforcer les capacités de gestion des gouvernements sur les plans de la politique, de la législation et de la gestion en matière migratoire,

ainsi que le renforcement des capacités nationales de gestion dans les secteurs qui sont essentiels au développement d'un pays.

### **Relations extérieures**

53. Le Département des relations extérieures apporte son soutien au niveau des relations générales de l'Organisation avec les Etats Membres et observateurs, et autres Etats, ainsi qu'avec les organisations internationales et non gouvernementales. Les conseillers régionaux assistent le Directeur général et les bureaux extérieurs dans la coordination des questions politiques et, en coopération avec les secteurs de service pertinents, des questions opérationnelles complexes. Ils entretiennent des relations avec les missions permanentes à Genève, assurent le suivi du déroulement des processus migratoires régionaux et jouent le rôle de source d'information pour le personnel de l'Organisation comme pour l'extérieur dans les questions relatives aux régions dont ils s'occupent.

54. Le Département des relations extérieures accorde une attention particulière à la coopération avec d'autres organisations internationales et à la cohérence de l'approche de l'OIM vis à vis des organisations partenaires – Nations Unies, autres organisations internationales et organisations non gouvernementales (ONG). Cela englobe la participation aux mécanismes de coordination formellement établis (tels que le Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires). Il organise en outre des consultations régulières avec les organisations partenaires. Une partie particulièrement importante de cette tâche s'effectue en coopération avec l'Observateur permanent auprès des Nations Unies à New York.

55. L'Observateur permanent auprès des Nations Unies, qui est affecté à New York, est chargé d'instaurer une coopération toujours plus étroite entre l'OIM et le système des Nations Unies. Le Bureau de l'Observateur permanent met essentiellement l'accent sur les relations de l'OIM avec l'Assemblée générale des Nations Unies et ses principales commissions, avec le Secrétariat des Nations Unies et les différents fonds et programmes des Nations Unies basés à New York. Cela exige une liaison régulière avec les différentes entités du système, les missions permanentes et les Etats membres des Nations Unies, ainsi qu'avec les interlocuteurs pertinents du secteur non gouvernemental. Cela suppose également de suivre un large éventail de questions se rapportant précisément à la coopération de l'OIM avec les Nations Unies d'une part, et de couvrir le traitement général qui est fait par l'ONU des questions migratoires d'autre part.

56. L'unité Contacts diplomatique et relations avec les régions: Les Conseillers régionaux assurent la liaison avec les missions permanentes à Genève et les entités gouvernementales pertinentes des Etats, conseillent le Directeur général, le Directeur général adjoint et les autres unités quant aux faits nouveaux intéressant l'OIM en toute région, et facilitent la formulation des politiques générales de l'OIM à l'égard des régions. Ils suivent et appuient le développement des processus migratoires régionaux, supervisent les relations avec les organisations régionales et se tiennent constamment informés des grands faits migratoires nouveaux dont ces organisations sont saisies. Ils sont également chargés du suivi des approches régionales dans le domaine migratoire et apportent leur soutien à la diplomatie régionale dans ce domaine en tenant le rôle de pôles d'informations spécialisées dans les questions migratoires vis à vis des bureaux de l'OIM dans les différentes régions et dans le cas de réunions se tenant à l'extérieur. Ils coopèrent avec les autres unités du Siège et les bureaux régionaux pour ce qui a trait à la cohérence, la crédibilité et l'image des activités de l'OIM dans les régions. Ils passent en revue les rapports de vérification comptable des bureaux de l'OIM et les programmes relatifs à chaque région et conseillent les bureaux extérieurs comme le Siège en ce qui concerne les questions de dotation en effectifs au niveau des administrateurs au sein des bureaux extérieurs dans les différentes régions.

57. L'unité Recherche et Bibliothèque a pour tâches de mener et de gérer des travaux de recherche sur les questions migratoires actuelles dans le but de mettre au point des mesures susceptibles de déboucher sur une meilleure gestion des flux migratoires, et aussi de lancer de nouvelles idées dans l'optique d'améliorer, dans la manière, les services qu'offre l'Organisation. Elle veille à ce que les résultats des travaux de recherche soient communiqués aux gouvernements, aux autres organisations, aux instituts de recherche et au grand public par le biais de l'Internet, dans sa publication trimestrielle *International Migration*, et par son bulletin trimestriel *Trafficking in Migrants*. L'Unité des publications est responsable de la formulation de la politique générale de publication. Elle offre son assistance aux services du Siège et des bureaux extérieurs au niveau de

la rédaction, de l'édition, de la conception, de la présentation, de l'impression, de la distribution et de la vente des publications.

58. La Division fait également office de secrétariat pour le Comité consultatif de recherche, composé de onze éminents universitaires spécialistes des questions migratoires, chargés de conseiller l'OIM sur les priorités en matière de recherche. Elle gère en outre la bibliothèque spécialisée de l'OIM.

59. L'unité Traduction est responsable de la traduction des documents internes et externes de l'Organisation.

### **Appui administratif**

60. Le Département de l'Appui administratif est l'élément coordonnateur de l'Organisation pour l'élaboration d'activités dans le cadre du budget des opérations et pour la mise en œuvre initiale de programmes d'urgence et d'après-conflit. Ces activités permettent à l'Organisation de concevoir et de financer des programmes qui répondent aux besoins en évolution des Etats Membres et des migrants, à la fois dans des circonstances ordinaires et dans des situations de crise.

61. Le département a à sa tête un directeur qui est responsable de la coordination des activités des trois unités qui le composent et dont les fonctions sont les suivantes:

62. La Division Elaboration des projets coordonne l'élaboration systématique des descriptifs de projets et veille à ce qu'ils soient correctement présentés pour être soumis aux donateurs selon les procédures établies, de la conception à la finalisation des projets. Durant ce processus, l'unité veille en outre à ce que les projets s'appuient sur l'apport fourni par les experts au sein des services et autres unités de l'Organisation. Elle alimente et actualise en permanence le progiciel PAT d'aide à l'élaboration des projets, un outil électronique mis à la disposition des bureaux de l'OIM dans le monde entier et qui contient des informations, des orientations, des prototypes et des documents destinés à faciliter le travail d'élaboration de propositions de projets. Au moyen de la base de donnée du PAT, des lignes directrices et des mécanismes de traitement technique des propositions, l'Unité est en mesure de consolider l'expérience de l'Organisation et sa capacité à réagir dans différentes situations migratoires.

63. La Division Relations avec les donateurs s'efforce de renforcer et de diversifier l'appui qu'elle reçoit des donateurs de l'OIM, en étroite coordination avec d'autres divisions du Siège et bureaux extérieurs. Elle se met au service de la communauté des donateurs et des missions de l'OIM en s'efforçant de mieux faire concorder les programmes existants et futurs avec les sources de financement connues. Pour ce faire, elle a recours à tout un éventail d'approches complémentaires les unes des autres, à savoir notamment les consultations bilatérales avec les donateurs, la mise au point d'instruments innovants de mobilisation de ressources parmi lesquels le document "Initiatives dans le domaine de la migration", la coordination des apports de l'OIM aux mécanismes multilatéraux de financement tels que le processus d'appel global des Nations Unies (CAP) et d'autres forums tels que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Le processus par lequel la Division rend compte de son action aux donateurs, et plus particulièrement le travail de notification auquel il donne lieu, revêt une importance critique pour la réputation d'efficacité de l'Organisation dans la mise en œuvre de ses programmes. Conformément à l'accent qui est placé par l'Organisation sur les services, la Division s'efforce également d'améliorer ses fonctions d'analyse et de recherche afin de déterminer les tendances et d'explorer les nouveaux partenariats possibles avec des institutions multilatérales de financement et avec le secteur privé. A ce propos, une fonction de liaison avec le secteur privé a été créée au sein du Bureau de l'OIM à New-York, avec un mandat d'une année qui devra être mis à profit pour explorer les développements dans ce secteur.

64. L'unité Situations de crise et d'après-conflit surveille étroitement les situations migratoires présentant un caractère de crise humanitaire qui risquent de produire ou ont produit des déplacements de population considérables. Elle met au point des programmes et vient en aide aux bureaux extérieurs pour faire face à ces situations de manière globale. Cela englobe les mouvements de population dans le besoin, les services de santé en contexte migratoire et les programmes connexes de courte durée pour la stabilisation des populations dans le but de prévenir des mouvements secondaires ou tertiaires, en ce compris l'enregistrement des votants dans les phases d'après-conflit, les programmes d'aide à la transition au niveau de la communauté, et les

activités de réinsertion et faisant suite à la démobilisation. Cette unité est chargée de préparer et de coordonner le déploiement rapide de personnel et de ressources pour mener des opérations d'urgence et de les superviser jusqu'à ce que le personnel affecté à cet effet soit en mesure de fonctionner en tant que bureau ordinaire, soit environ 6 mois après le début de la crise.

### **Appui administratif**

65. Le Département de l'Appui administratif est responsable de la formulation et de la mise en œuvre des politiques administratives, financières et de personnel, dont l'objet est d'assurer la réalisation efficace des activités de l'Organisation.

66. La Division de la comptabilité assure un contrôle sur toutes les transactions financières du Siège et des bureaux extérieurs et veille à leur conformité avec le règlement financier et comptable de l'Organisation. Elle est en outre responsable de la surveillance des rentrées et des dépenses dans le cadre de tous les projets et programmes de l'OIM, ainsi que de l'établissement des rapports financiers requis à l'intention des donateurs. Elle supervise les procédures comptables et financières au Siège et dans les bureaux extérieurs, y compris la mise en œuvre des contrôles internes et des systèmes informatisés.

67. La Division du Budget est chargée de fixer les lignes directrices et de fournir des instructions aux unités du Siège et aux bureaux extérieurs pour ce qui concerne l'établissement du budget de l'Organisation. Elle prépare les documents officiels relatifs au Programme et Budget en conformité avec les règles et règlements financiers en vigueur et avec les décisions des organes directeurs. Elle fixe et supervise les allocations budgétaires et gère le compte des indemnités dues à la cessation de service.

68. Les Services communs fixent les lignes directrices concernant l'achat et l'entretien des fournitures de bureau de l'Organisation et sont plus généralement responsables du maintien en bon état des possessions de l'OIM. Ils sont chargés des achats d'équipements de bureau et de la logistique pour le Siège et les bureaux extérieurs comme aussi dans le cadre de programmes particuliers, notamment lors d'opérations d'urgence.

69. La Division Ressources humaines est responsable de l'organisation et du développement des activités de gestion des ressources humaines au Siège et dans les bureaux extérieurs. Ces activités englobent le recrutement, la sélection, les réaffectations, les prestations et indemnités, le classement des postes, le perfectionnement et la formation du personnel, ainsi que les questions de sécurité sociale. L'Organisation s'étant progressivement engagée dans des activités qu'elle exerce dans des régions à haut risque, les questions de sécurité du personnel sont désormais prises en charge par le Coordonnateur des questions de sécurité en liaison avec les Nations Unies.

70. La Division de la Trésorerie assure la réception, la garde et les sorties de fonds confiés à l'OIM. Elle gère également les états de paye du personnel et supervise la gestion de la Caisse de prévoyance des membres du personnel, confiée à un service financier extérieur.

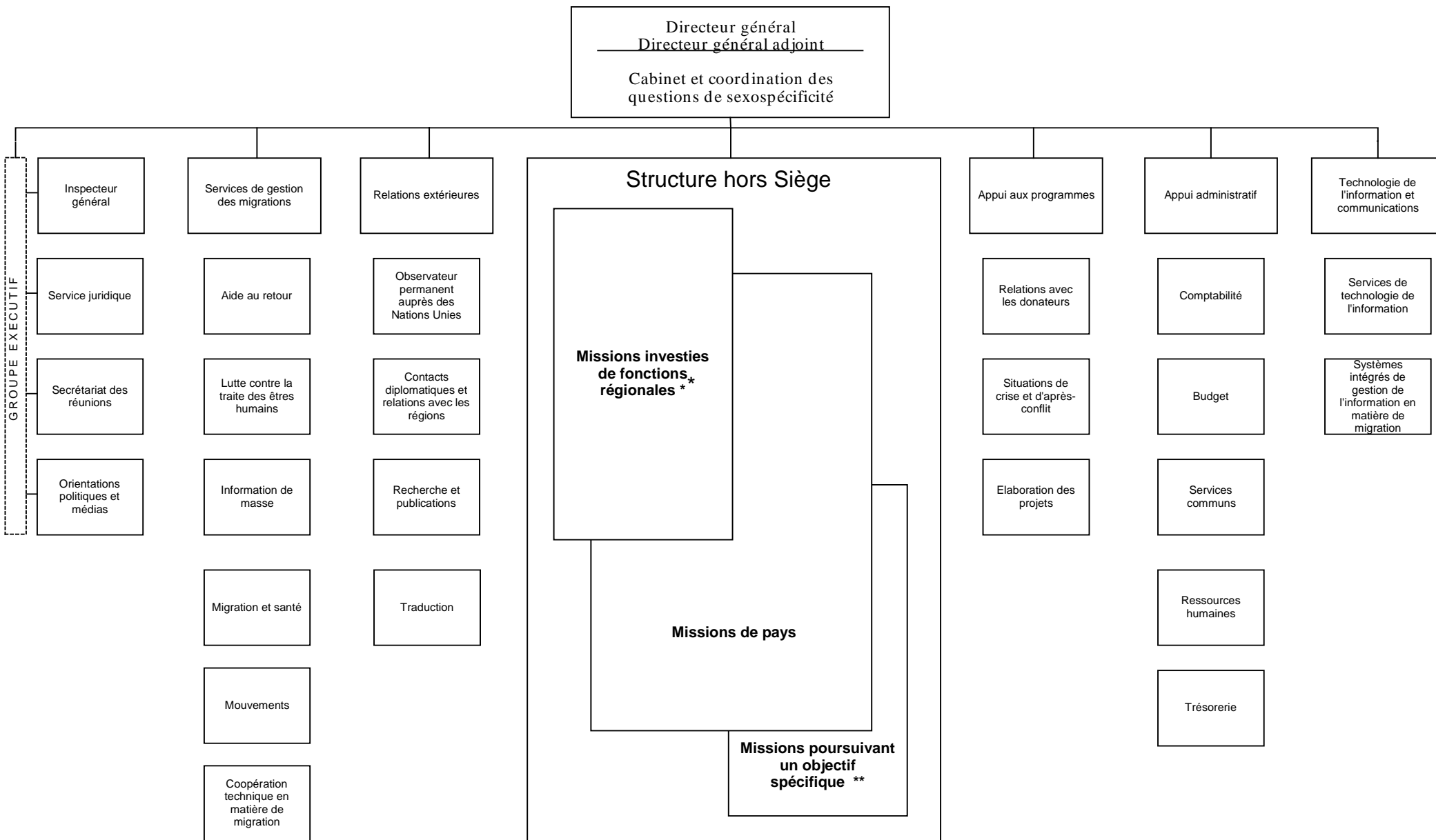
### **Technologie de l'information et communications**

71. L'unité Technologie de l'information et communications est chargée d'orienter, de planifier et de mettre en œuvre une stratégie mondiale axée sur la technologie de l'information et les systèmes d'information (TI/SI), aux fins d'honorer le mandat opérationnel et de diffusion d'informations qui est celui de l'OIM. Elle doit assurer la coordination générale des initiatives de développement en matière de TI dans les bureaux extérieurs comme au Siège en veillant à assurer la cohérence avec la stratégie générale de l'OIM, et aussi définir et mettre en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation, des normes, une infrastructure et une architecture de TI/SI. Elle doit conceptualiser, mettre en œuvre et assurer la fourniture de projets de TI en temps opportun et dans les limites des allocations budgétaires approuvées, et instaurer des relations stratégiques avec les fournisseurs clés et les partenaires extérieurs. Elle doit en outre offrir des techniques qui facilitent, pour les partenaires et les clients, les relations et les transactions avec l'OIM. Si nécessaire, elle sera chargée de mettre au point et d'assurer une formation à l'ensemble des utilisateurs de la TI afin d'assurer une utilisation productive des systèmes nouveaux et existants. On attend également d'elle qu'elle explore et dresse la liste des secteurs susceptibles de perfectionnement sur le plan organisationnel, ce qui devrait contribuer à une meilleure productivité.

72. L'action de l'unité Technologie de l'information et communications s'exerce principalement dans les quatre domaines principaux suivants:

- La base de données spécialisées est un système intégré de gestion de l'information en matière de migration (IMIMS) dont le rôle est de saisir des données spécialisées ou se rapportant à la mémoire institutionnelle de l'Organisation dans le domaine migratoire, et d'être accessible aux interlocuteurs internes et externes de l'Organisation à l'échelle mondiale.
- Le système de gestion des transports doit faciliter les procédures de normalisation pour la fonction de gestion des mouvements, qui constitue l'un des services clés de l'Organisation et représente une partie significative des opérations qu'elle déploie.
- Le réseau de communications doit contribuer à améliorer le réseau actuel de communications de l'Organisation de manière à favoriser, par la technologie, des moyens d'échange d'informations efficaces et rentables.
- L'appui à la technologie de l'information (TI) assiste une structure administrative en expansion qui recouvre plus de 100 missions dans 74 pays, dont le Siège. La gestion d'une telle structure embrasse tous les aspects de la TI qui vont du réseau local d'entreprise (LAN) à la mise sur pied de serveurs, de coupe-feux et de listes d'adresses.

# ORGANIGRAMME DE L'OIM



Structure organique de l'OIM pour 2001 - Organigramme

\* Missions investies de fonctions régionales : Bangkok, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Le Caire, Canberra, Dakar, Dacca, Helsinki, Islamabad, Lima, Manille, Nairobi, New York, Prétoria, Rome, San José, Vienne, Washington.

\*\* Missions poursuivant un objectif spécifique : Ce sont les missions créées pour de courtes durées dans le but de procéder à des opérations d'urgence.



**STRUCTURE ORGANIQUE DE L'OIM - DOTATION GLOBALE EN EFFECTIFS POUR 2001**

**Dotation globale en effectifs financée par le budget de l'Administration et par les revenus discrétionnaires provenant du budget des opérations**

	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total	
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés
<b>Siège</b>						
<b>Directeur général et Directeur général adjoint</b>	2				2	
<b>Cabinet du Directeur général</b>	2	3	1		3	3
<b>Groupe exécutif</b>						
Inspecteur général	5				5	
Service Juridique	1				1	
Personnel d'appui partagé par ces deux unités		1				1
Secrétariat des réunions	1	2			1	2
Orientations politiques et médias	4		1	1	5	1
<b>Services de gestion des migrations</b>	1				1	
Aide au retour	1		1		2	
Lutte contre la traite des êtres humains	2				2	
Information de masse	1		1		2	
Coopération technique en matière de migration	2				2	
Personnel d'appui partagé par ces services		2				2
Migration et santé	3	1	1	1	4	2
Mouvements	4	4		7	4	11
<b>Appui aux programmes</b>	2	1			2	1
Relations avec les donateurs	3	1	1	1	4	2
Situations de crise et d'après-conflit	1	1	3		4	1
Elaboration des projets	2	1	1		3	1
<b>Relations extérieures</b>	1	1			1	1
Contacts diplomatiques et relations avec les régions	4	2			4	2
Recherche et publications	3	3		1	3	4
Traduction	2	2			2	2
<b>Technologie de l'information et communications</b>	6	4	5	1	11	5
<b>Appui administratif</b>	1	1			1	1
Comptabilité	2	5		2	2	7
Budget	1	2			1	2
Services communs	1	5		3	1	8
Ressources humaines	4	8		3	4	11
Trésorerie	1	3		1	1	4
<b>Total Siège</b>	<b>63</b>	<b>53</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>78</b>	<b>74</b>

	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total	
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés
<b>Bureaux extérieurs</b>						
<b>Missions investies de fonctions régionales (MFR)</b>						
Bangkok, Thaïlande	2	1	1	3	3	4
Bruxelles, Belgique	2	1		2	2	3
Budapest, Hongrie	1			1	1	1
Buenos Aires, Argentine	3	2		1	3	3
Le Caire, Egypte	2	1		1	2	2
Canberra, Australie	1			1	1	1
Dakar, Sénégal	1	1	2	3	3	4
Dacca, Bangladesh	1	1		2	1	3
Helsinki, Finlande	1			1	1	1
Islamabad, Pakistan	1	2		1	1	3
Lima, Pérou	2	1		1	2	2
Manille, Philippines	1	1	1	1	2	2
Nairobi, Kenya	1	1	1	2	2	3
New York, Etats-Unis d'Amérique	1		1	3	2	3
Prétoria, Afrique du Sud	1	1	2	4	3	5
Rome, Italie	2	1	1	1	3	2
San José, Costa Rica	3	2	1	5	4	7
Vienne, Autriche	2	1	2	4	4	5
Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique	1	1		8	1	9
<b>Missions de pays</b>						
Chili				1		1
Ethiopie			1	1	1	1
France			1	1	1	1
Allemagne	1	1			1	1
Indonésie			1		1	
Japon				1		1
Kirghizistan			1		1	
Pays du Maghreb			1	1	1	1
Portugal			1		1	
Espagne				1		1
Venezuela				1		1
<b>Activités globales</b>						
Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques			2		2	
<b>Total - Bureaux extérieurs</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>71</b>
<b>Total - Siège et bureaux extérieurs</b>	<b>93</b>	<b>72</b>	<b>35</b>	<b>73</b>	<b>128</b>	<b>145</b>

Remarque: La dotation globale en effectifs donnée ici n'englobe pas le personnel financé par des projets spécifiques, dont le détail figure à l'annexe II.



**PREMIERE PARTIE**

**ADMINISTRATION**

(montants exprimés en francs suisses)

## **PARTIE I - ADMINISTRATION**

(en francs suisses)

### **Niveau budgétaire**

73. L'allocation proposée pour la partie administrative du budget de 2001 s'élève à 37 330 000 francs suisses, ce qui représente une augmentation de 9,6 %, soit 3 270 000 francs suisses de plus que l'allocation pour la partie administrative du budget de 2000, qui s'élevait à 34 060 000 francs suisses. Cette augmentation de 9,6 % reflète une hausse des dépenses de 3,6 % (1 226 000 francs suisses) due à l'inflation et aux obligations statutaires, et une croissance réelle de 6 % (2 044 000 francs suisses). *(Voir remarque 1, page 5)*

### **Pourquoi cette augmentation de la partie administrative du budget?**

74. L'Organisation doit pouvoir disposer de la capacité structurelle nécessaire pour réagir plus efficacement aux problèmes de migration nationaux ou internationaux, chose qui apparaît de plus en plus aux yeux de la communauté internationale comme un élément essentiel de "bonne gouvernance" et comme le moyen de relever les défis d'une mondialisation accrue de la migration. Il existe une demande croissante pour les services de l'OIM en provenance d'un large éventail d'interlocuteurs, et en particulier des nouveaux Etats Membres venant de régions en développement. Cela exige un niveau accru d'assistance de la part de l'OIM dans ses efforts pour trouver des solutions efficaces à des problèmes migratoires sans cesse plus complexes.

75. Pour que l'OIM soit mise en mesure d'apporter des solutions durables et complètes sur le plan de la gestion des flux migratoires, la structure de base doit être renforcée. Pour une efficacité et une efficience accrues, l'OIM doit renforcer ses ressources essentielles dans les domaines de la recherche, de la technologie de l'information, de la gestion des migrations, de la notification et de la supervision. Elle propose d'y parvenir par une combinaison de mesures de renforcement, de réorientation et de redistribution desdites ressources.

- **Effets de la croissance nominale zéro**

76. Depuis 1996, la partie administrative du budget est établie selon le principe d'une croissance nominale zéro. Durant la période 1996-2000, la partie administrative du budget est ainsi restée inchangée à 34 060 000 francs suisses.

77. Les augmentations statutaires résultant des augmentations d'échelons et autres accroissements des dépenses de personnel, ainsi que de celles dues à l'inflation, ont été absorbées, durant cette période de croissance nominale zéro, par une combinaison de mesures, comprenant la décentralisation des fonctions de base en direction des bureaux extérieurs où les dépenses sont moindres, la réduction des effectifs et des dépenses administratives au Siège comme dans les bureaux extérieurs, et l'imputation de certains postes et fonctions essentiels aux revenus discrétionnaires de la partie opérationnelle du budget.

78. La croissance nominale zéro de la partie administrative du budget a forcé l'Organisation, au cours des 5 dernières années, à réexaminer attentivement sa structure et ses procédés. Pour faire face aux effets de la croissance nominale zéro, l'Organisation a introduit quelques changements majeurs au niveau de la gestion et de la structure par souci d'être plus efficace dans les services qu'elle offre sans avoir à augmenter les dépenses administratives.

79. D'autres ajustements à la structure doivent intervenir pour faire mieux concorder les capacités de l'Organisation avec les besoins migratoires nouveaux et existants et avec la croissance marquée du nombre de ses Membres, tout en restant un interlocuteur pertinent et attentif pour ses partenaires et les bénéficiaires de ses services. En conséquence, l'Administration est convaincue que le maintien du principe de la croissance nominale zéro mettrait maintenant en péril le bon fonctionnement administratif et opérationnel de l'Organisation.

- **La période de croissance nominale zéro**

80. De 1996 à 2000, l'Organisation a été confrontée au problème supplémentaire d'un déficit dans la partie opérationnelle du budget. Au prix de mesures financières draconiennes et grâce à l'introduction du système d'imputation directe des dépenses aux projets dans la partie opérationnelle du budget, le déficit opérationnel, qui était d'environ 3,7 millions de dollars à la fin de 1995, a été pratiquement éliminé, tandis que les dépenses étaient contenues dans les limites approuvées pour la partie administrative du budget.

81. Durant la période de croissance nominale zéro, l'Organisation a non seulement maintenu une base financière et opérationnelle forte, mais a également fait face à une augmentation de ses opérations en taille, en complexité et en portée géographique.

82. Durant la même période, le nombre des Membres de l'Organisation est passé de 55 (en novembre 1995, lorsque le Programme et Budget de 1996 a été approuvé) à 76 à la mi-2000 et peut-être à plus de 80 d'ici à la fin de 2000. Les dépenses d'opérations ont fait un bond de 80%, passant de 187 millions de dollars (dépenses réelles de 1996) à plus de 340 millions de dollars (dépenses estimatives pour 2000). Le nombre de bureaux extérieurs de l'Organisation est passé de 93 à environ 120, et le volume des projets en cours a enregistré une progression spectaculaire, notamment du fait des activités déployées dans les situations de crise. Le niveau des effectifs s'est accru d'environ 400 personnes durant la même période, la plupart relevant de la partie opérationnelle du budget dans le cadre de la structure hors siège décentralisée.

- **Propositions et discussions**

83. Les discussions avec les Etats Membres de l'OIM pour sortir du carcan de la croissance nominale zéro dans le budget de 2001 ont commencé dès le début de cette année avec un certain nombre de réunions formelles et informelles. L'Administration a formellement soumis au Sous-Comité du budget et des finances, qui s'est réuni les 9 et 10 mai 2000, un modèle pour la partie administrative du budget de 2001, contenu dans son document SCBF/243. Dans ce modèle, l'Administration proposait une augmentation de 12,5%, soit 4 264 000 francs suisses, en s'appuyant sur une révision complète de tous les postes relevant du budget de l'Administration, à la lumière des critères définis dans la résolution du Conseil N° 949 (LXXII).

84. Le Sous-Comité du budget et des finances, après avoir examiné la question et suite à un débat approfondi sur celle-ci, a demandé à l'Administration de fournir un complément de détails et de justifications à la fois sur l'augmentation proposée et sur les ajustements structurels.

85. En conséquence, l'Administration a soumis, pour la session du Comité exécutif des 6 et 7 juin 2000, le document MC/EX/625 – Complément d'information à propos du modèle pour la partie administrative du budget de 2001. Ce document fournissait des détails complémentaires et des explications sur l'augmentation proposée de la partie administrative du budget ainsi que sur les ajustements structurels.

86. Le Comité exécutif a examiné le document MC/EX/625, estimé que l'augmentation de 12,5% était trop élevée et émis des réserves à propos de certains ajustements structurels et transferts de postes de la partie administrative du budget aux revenus discrétionnaires.

87. Suite aux débats qui ont eu lieu au Sous-Comité du budget et des finances et au Comité exécutif, l'Administration a préparé un projet de canevas pour le Programme et Budget de 2001 (partie administrative du budget et attribution des revenus discrétionnaires pour 2001) qui a été adressé aux Etats Membres le 20 juin 2000. Le projet de canevas reprenait les changements suggérés lors des sessions du SCBF et du Comité exécutif et révisait le niveau de la partie administrative du budget en réduisant l'augmentation globale de 12,5% à 9,6%, soit 3 270 000 francs suisses.

88. Sur la base du projet de canevas pour le Programme et Budget de 2001 (partie administrative du budget et attribution des revenus discrétionnaires pour 2001), de nouvelles consultations informelles ont encore eu lieu avec les Etats Membres les 3 et 4 juillet 2000.

89. La proposition soumise ci-après se base sur le projet de canevas pour le Programme et Budget mentionné précédemment, mais comprend également des ajustements traduisant un calcul plus précis des dépenses de personnel et des allocations nécessaires à cet effet. Elle contient en outre une partie justificative plus complète à l'appui des augmentations et des changements proposés.

### Détails des ajustements

90. L'augmentation des coûts de 3,6%, soit 1 226 000 francs suisses, rend compte des effets de l'inflation et des obligations statutaires. De telles augmentations sont conformes à celles appliquées dans le régime commun des Nations Unies.

91. Suite au réexamen approfondi de tous les postes et de toutes les fonctions de l'Organisation, et dans toute la mesure du possible en s'appuyant sur la résolution du Conseil N° 949 (LXXII) en vue d'un transfert de postes en provenance/en direction des revenus discrétionnaires, l'Administration propose un certain nombre d'ajustements (à savoir des augmentations et des compensations) pour 2001. Ces ajustements, qui rendent compte de l'augmentation réelle de 6%, ou 2 044 000 francs suisses, sont justifiés ci-dessous dans l'ordre où ils apparaissent dans les tableaux des pages 27 et 28.

- **Au Siège**

92. Le retrait d'un poste de fonctionnaire (administrateur) au Cabinet du Directeur général est proposé à la suite du départ à la retraite du titulaire et d'une redistribution des tâches.

93. Le budget voyages de l'Inspecteur général a été augmenté. Cette augmentation est rendue nécessaire par l'importance de la fonction d'inspection, qui a pour but d'améliorer la capacité de supervision du Siège et de promouvoir l'efficacité et l'efficience dans toute l'Organisation. Cette fonction complète en outre les mécanismes internes de contrôle pour déceler les cas de fraude, de gaspillage, d'abus et de mauvaise gestion. Dans une organisation qui ne cesse de croître, la fonction de contrôle revêt un caractère plus complexe, d'où la nécessité croissante d'identifier les situations qui risqueraient de donner lieu à de tels cas, tout en proposant des mesures préventives.

94. A l'unité Orientation politiques et médias, un poste de fonctionnaire jusqu'ici financé par les revenus discrétionnaires, a été transféré au budget de l'Administration, et une allocation supplémentaire a été prévue pour l'acquisition d'équipements dans le domaine des médias, équipements qui seront aussi utilisés dans le cadre des activités d'information de masse. Cet ajustement est effectué pour permettre à cette unité d'articuler efficacement les politiques de l'OIM, notamment à l'adresse de la presse et du grand public, faciliter une prise de conscience et mieux faire comprendre les activités de l'Organisation par les donateurs potentiels et l'ensemble des interlocuteurs de l'Organisation.

95. L'unité Systèmes de publication, qui s'était vu attribuer un poste de fonctionnaire en 2000, n'existe plus en tant que telle, et les fonctions qu'elle englobait ont été redistribuées entre l'unité Orientation politiques et médias et le Département des relations extérieures.

96. Pour renforcer et mieux coordonner l'approche de prestation de services et faire en sorte que chaque service dispose d'un effectif et d'un savoir-faire appropriés, il est proposé d'ajouter trois nouveaux postes de fonctionnaires aux Services de gestion des migrations. Deux de ces nouveaux postes iront à la coopération technique en matière de migration et le troisième à la lutte contre la traite des êtres humains. Les liens et les convergences entre les six services doivent être renforcés pour assurer une approche globale et rentable de la gestion des migrations.

97. Conformément au réexamen qui a été fait des postes essentiels, il est proposé de transférer du budget des opérations (revenus discrétionnaires) à celui de l'Administration un poste de fonctionnaire dans le service Migration et santé et un autre au service Mouvements.

98. Dans le cadre de l'Appui aux programmes, il est proposé d'ajouter un poste de fonctionnaire et de transférer un poste d'employé du budget des opérations (revenus discrétionnaires) à celui de

l'Administration, de manière à renforcer la capacité du département à agir en tant que coordonnateur central de l'Organisation pour ce qui concerne les activités de soutien à l'élaboration de projets et celles de mobilisation de fonds. Ce renforcement d'effectif s'impose en outre en vue du soutien qu'exigera la mise en œuvre initiale des activités croissantes déployées dans le cadre de situations de crise et d'après-conflit.

99. En raison de l'accroissement du nombre des Membres et de la coopération accrue avec les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, les activités de coordination exigent d'avantage de recherches et de publications. En conséquence, il est proposé de créer aux Relations extérieures un nouveau poste de fonctionnaire pour la recherche et un poste d'employé pour les publications. Par ailleurs, la multiplication des réunions formelles et informelles des organes directeurs et le surcroît de travail qui en résulte pour les services de documentation et de traduction rendent nécessaire la création d'un nouveau poste d'employé au service de traduction.

100. Avec le départ d'un fonctionnaire de rang supérieur à l'unité Contacts diplomatiques et relations avec les régions, il est proposé d'utiliser l'allocation correspondant à ce poste pour financer un poste de fonctionnaire de rang moindre, jusqu'ici imputé sur le budget des opérations (revenus discrétionnaires).

101. Dans l'environnement axé sur l'information que nous connaissons aujourd'hui, il est essentiel de renforcer la base de technologie de l'information et de communications de l'OIM. Le véritable avantage de la TI réside non seulement dans les ressources qu'elles permet d'économiser, mais aussi dans sa capacité à accroître l'efficacité du personnel en place, et donc à réduire le besoin d'augmenter considérablement les effectifs à l'avenir. En conséquence, pour éviter à l'OIM de se laisser distancer dans ce domaine, il faut un engagement des organes directeurs à doter l'Organisation d'effectifs et de ressources financières supplémentaires. A ce propos, trois nouveaux postes de fonctionnaires sont requis pour constituer une structure minimale au Siège.

102. Etant donné que le Département de l'Appui administratif fournit un soutien essentiel en termes de ressources financières et humaines à une organisation qui est en expansion, l'Administration propose de transférer au budget administratif un poste existant de fonctionnaire à la Division de la comptabilité et deux autres à celle des ressources humaines, ces trois postes étant jusqu'ici financés par les revenus discrétionnaires.

103. Conformément au réexamen des postes essentiels, l'Administration propose de transférer sur le budget des opérations (revenus discrétionnaires) deux postes d'employés aux Services communs.

104. L'allocation demandée pour l'achat de matériel de bureau comprend une provision de 70 000 francs suisses destinée à financer l'achat de deux nouveaux véhicules en remplacement des deux véhicules officiels du Siège de l'OIM qui auront 9 ans en 2001. Les recettes provenant de la vente des véhicules actuels seront utilisées pour l'achat des nouveaux véhicules.

105. L'allocation inscrite sous "Autres" dans la rubrique Services contractuels comprend une provision de 50 000 francs suisses, destinée à permettre la traduction d'un plus grand nombre de documents divers de caractère administratif ou autre, que le service interne de traduction n'est plus en mesure d'absorber.

106. Sessions des organes directeurs, réunions de l'OIM – En raison de l'accroissement du nombre de Membres de l'Organisation et de l'augmentation des ressources requises qui en résulte pour assurer une plus large participation aux réunions, l'Organisation doit se doter de moyens supplémentaires pour rehausser le niveau de services qu'elle peut offrir en la matière. Les allocations correspondant à la rémunération du personnel et à la location de locaux ont donc été revues à la hausse pour tenir compte des besoins prévus dans ce domaine.

- **Dans les bureaux extérieurs**

107. Compte tenu des fonctions régionales qu'exercent actuellement les bureaux de Bangkok, Budapest, Canberra et Helsinki, comme indiqué ci-après, l'Administration propose de transférer de



la partie opérationnelle à la partie administrative du budget un fonctionnaire actuellement en poste dans chacune de ces affectations.

- Bangkok, Thaïlande : pour assurer le suivi, la coordination et le lancement de projets dans le contexte de la Déclaration de Bangkok.
- Budapest, Hongrie: pour assurer le suivi, la coordination et le lancement de projet dans le cadre du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.
- Canberra, Australie: pour coordonner les activités en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Océanie.
- Helsinki, Finlande: pour coordonner les activités dans la Baltique et les Etats nordiques.

108. Le réexamen des postes essentiels dans les bureaux extérieurs a conduit l'Administration à proposer le transfert au budget des opérations (revenus discrétionnaires) d'un poste de fonctionnaire et d'un poste d'employé à Vienne (Autriche) et d'un poste d'employé à Washington (Etats-Unis).

• **Rubriques communes – Siège et bureaux extérieurs**

109. Des allocations budgétaires supérieures sont demandées pour certaines rubriques sous Autres prestations dues au personnel du fait du transfert de certains postes jusqu'ici imputés sur les revenus discrétionnaires. Le poste budgétaire "Versements à la cessation de service" a été revu à la hausse pour tenir compte du souhait émis dans ce sens par les vérificateurs externes des comptes de l'OIM et pour tenir compte des paiements différés dus aux personnels qui quittent l'Organisation de leur plein gré en demandant à profiter du régime de départ anticipé à la retraite.

110. Compte tenu de l'usage accru du courrier électronique et des systèmes sophistiqués de télécommunications, l'Administration propose de réduire de 25 000 francs suisses le poste budgétaire "Téléphone" sous Communications.

111. Achat et entretien de matériel TI/TED – La technologie de l'information revêt une importance critique pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Pour pouvoir répondre à ses interlocuteurs et gérer efficacement les demandes et les exigences internes, l'OIM a besoin de ressources additionnelles pour optimiser les réponses qu'elle est en mesure d'offrir face aux demandes nombreuses et de plus en plus complexes dont ses services et ses ressources font l'objet. A cette fin, il est proposé d'allouer des ressources additionnelles dans les principaux secteurs suivants:

- Base de données spécialisée – Le Système intégré de gestion de l'information sur les migrations (IMIMS), chargé de saisir des données et de fournir l'accès aux partenaires internes et externes de l'Organisation.
- Le système de gestion des transports doit faciliter les procédures de normalisation pour la fonction de gestion des mouvements qui constitue l'un des services clés de l'Organisation et représente une partie significative des opérations qu'elle déploie.
- Le réseau de communications – il s'agit d'améliorer le réseau actuel de communications de l'Organisation de manière à favoriser, par la technologie, des moyens d'échange d'informations efficaces et rentables.
- L'appui à la technologie de l'information (TI) doit faciliter la gestion d'une structure administrative en expansion, couvrant plus de 100 missions dans 74 pays, dont le Siège.

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET**  
**OBJETS DE DEPENSE**  
(en francs suisses)

	Prévisions pour 2000 (MC/EX/623)			Prévisions pour 2001						
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Traitements et indemnités		Indemnités de déplacement et de représentation	Autres dépenses	Montant Total
	Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.	Fonct.	Employés			
<b>Siège</b>										
<b>Directeur général et Directeur général adjoint</b>	2	-	509 000	2	-	453 000	-	95 000	-	548 000
<b>Cabinet du Directeur général</b>	3	3	769 000	2	3	277 000	350 000	30 000	-	657 000
<b>Groupe exécutif</b>										
Inspecteur général	5	-	662 000	5	-	626 000	-	142 000	-	768 000
Service juridique	1	-	81 000	1	-	98 000	-	10 000	-	108 000
Personnel d'appui partagé par ces deux unités	-	1	174 000	-	1	-	179 000	-	-	179 000
Secrétariat des réunions	1	2	331 000	1	2	118 000	232 000	-	-	350 000
Orientations politiques et médias	3	-	326 000	4	-	457 000	-	20 000	50 000	527 000
[Systemes de publication]	1	-	138 000	-	-	-	-	-	-	-
<b>Services de gestion des migrations</b>	1	-	165 000	1	-	144 000	-	95 000	-	239 000
Aide au retour	1	-	162 000	1	-	161 000	-	-	-	161 000
Lutte contre la traite des êtres humains	1	-	157 000	2	-	266 000	-	-	-	266 000
Information de masse	1	-	123 000	1	-	110 000	-	-	-	110 000
Coopération technique en matière de migration	-	-	-	2	-	269 000	-	-	-	269 000
Personnel d'appui partagé par ces services	-	2	190 000	-	2	-	233 000	-	-	233 000
Migration et santé	2	1	356 000	3	1	337 000	119 000	25 000	-	481 000
Mouvements	3	4	774 000	4	4	427 000	458 000	25 000	-	910 000
<b>Appui aux programmes</b>	1	1	268 000	2	1	269 000	95 000	60 000	-	424 000
Relations avec les donateurs	3	1	424 000	3	1	380 000	100 000	-	-	480 000
Situations de crise et d'après-conflit	1	-	146 000	1	1	168 000	139 000	-	-	307 000
Elaboration des projets	2	1	309 000	2	1	231 000	113 000	-	-	344 000
<b>Relations extérieures</b>	1	1	319 000	1	1	154 000	106 000	75 000	-	335 000
Contacts diplomatiques et relations avec les rég.	4	2	727 000	4	2	498 000	260 000	-	-	758 000
Recherche et publications	2	2	410 000	3	3	310 000	319 000	-	94 000	723 000
Traduction	2	1	346 000	2	2	257 000	158 000	-	-	415 000
<b>Technologie de l'information et communication</b>	3	5	1 168 000	6	4	692 000	548 000	25 000	-	1 265 000
<b>Appui administratif</b>	1	1	294 000	1	1	161 000	125 000	25 000	-	311 000
Comptabilité	1	5	665 000	2	5	209 000	520 000	-	-	729 000
Budget	1	2	377 000	1	2	196 000	203 000	-	-	399 000
Services communs	1	7	1 094 000	1	5	131 000	520 000	-	-	651 000
Ressources humaines	2	8	1 354 000	4	8	476 000	889 000	-	-	1 365 000
Trésorerie	1	3	474 000	1	3	134 000	312 000	-	-	446 000
<b>Médiateur</b>	-	-	-	-	-	57 000	-	10 000	-	67 000
<b>Personnel d'appui - Comité de l'Association du personnel</b>	-	-	53 000	-	-	-	36 000	-	-	36 000
<b>Total - Siège</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>13 345 000</b>	<b>63</b>	<b>53</b>	<b>8 066 000</b>	<b>6 014 000</b>	<b>637 000</b>	<b>144 000</b>	<b>14 861 000</b>

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET**  
**OBJETS DE DEPENSE**  
(en francs suisses)

	Prévisions pour 2000 (MC/EX/623)			Prévisions pour 2001						
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Traitements et indemnités		Indemnités de déplacement et de	Autres dépenses	Montant Total
	Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.	Fonct.	Employés			
<b>Siège et bureaux extérieurs - autres prestations dues au personnel</b>										
Indemnité de poste	-	-	3 812 000	-	-	3 419 000	-	-	-	3 419 000
Cotisations à la Caisse de prévoyance	-	-	3 438 000	-	-	2 827 000	1 205 000	-	-	4 032 000
Frais de voyage lors de la nomination ou du transfert	-	-	465 000	-	-	465 000	-	-	-	465 000
Indemnité d'installation	-	-	415 000	-	-	415 000	-	-	-	415 000
Indemnités pour frais d'études	-	-	790 000	-	-	982 000	-	-	-	982 000
Congés dans les foyers	-	-	107 000	-	-	139 000	-	-	-	139 000
Versements à la cessation de service	-	-	560 000	-	-	595 000	-	-	-	595 000
<b>Total - Autres prestations dues au personnel</b>	-	-	<b>9 587 000</b>	-	-	<b>8 842 000</b>	<b>1 205 000</b>	-	-	<b>10 047 000</b>
<b>Total - Siège et bureaux extérieurs - traitements et prestations, indemnités de</b>	<b>78</b>	<b>75</b>	<b>27 942 000</b>	<b>93</b>	<b>72</b>	<b>21 115 000</b>	<b>8 318 000</b>	<b>1 024 000</b>	<b>144 000</b>	<b>30 601 000</b>
<b>COMMUNICATIONS</b>										
Courrier électronique	-	-	565 000	-	-	-	-	-	565 000	565 000
Téléphone	-	-	270 000	-	-	-	-	-	245 000	245 000
Télécopie	-	-	80 000	-	-	-	-	-	80 000	80 000
Poste et messagerie	-	-	150 000	-	-	-	-	-	150 000	150 000
<b>Total - Communications</b>	-	-	<b>1 065 000</b>	-	-	-	-	-	<b>1 040 000</b>	<b>1 040 000</b>
<b>FRAIS GENERAUX DE BUREAUX</b>										
Amortissement, loyer et entretien des bâtiments	-	-	1 350 000	-	-	-	-	-	1 390 000	1 390 000
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau	-	-	330 000	-	-	-	-	-	439 000	439 000
Achat et entretien de matériel TI/TED	-	-	1 558 000	-	-	-	-	-	1 963 000	1 963 000
Fournitures de bureaux, travaux d'imprimerie et autres services	-	-	245 000	-	-	-	-	-	250 000	250 000
<b>Total - Frais généraux de bureaux</b>	-	-	<b>3 483 000</b>	-	-	-	-	-	<b>4 042 000</b>	<b>4 042 000</b>
<b>SERVICES CONTRACTUELS</b>										
Vérification externe des comptes	-	-	75 000	-	-	-	-	-	77 000	77 000
Formation de personnel	-	-	640 000	-	-	-	-	-	640 000	640 000
Consultants	-	-	150 000	-	-	150 000	-	-	-	150 000
Autres	-	-	325 000	-	-	-	-	-	375 000	375 000
<b>Total - Services contractuels</b>	-	-	<b>1 190 000</b>	-	-	<b>150 000</b>	-	-	<b>1 092 000</b>	<b>1 242 000</b>
<b>SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS</b>										
<b>Réunions de l'OIM</b>										
Salaires	-	-	300 000	-	-	-	320 000	-	-	320 000
Documents	-	-	45 000	-	-	-	-	-	30 000	30 000
Location de bureaux, matériel, etc...	-	-	35 000	-	-	-	-	-	55 000	55 000
<b>Total - Sessions des organes directeur</b>	-	-	<b>380 000</b>	-	-	-	<b>320 000</b>	-	<b>85 000</b>	<b>405 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>78</b>	<b>75</b>	<b>34 060 000</b>	<b>93</b>	<b>72</b>	<b>21 265 000</b>	<b>8 638 000</b>	<b>1 024 000</b>	<b>6 403 000</b>	<b>37 330 000</b>

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET  
EFFECTIFS**

	2000												2001												
	DG/ DD G	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Fonct.	Empl.	Total	DG/ DD G	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Fonct.	Empl.	Total	
<b>STRUCTURE ESSENTIELLE</b>																									
<b>Siège</b>																									
Directeur général et Directeur général adjoint	2										2	2	2									2	2		
Cabinet du Directeur général		1			1		1				3	3	6		1				1				2	3	5
<b>Groupe exécutif</b>																									
Inspecteur général					3	2					5	5				2	3					5	5		
Service juridique							1				1	1						1				1	1		
Personnel d'appui partagé par ces deux unités											1	1										1	1		
Secrétariat des réunions						1					1	2	3					1				1	2	3	
Orientations politiques et médias					1	1	1				3	3				1	2	1				4	4		
[Systèmes de publication]						1					1	1													
<b>Services de gestion des migrations</b>			1								1	1			1							1	1		
Aide au retour											1	1					1					1	1		
Lutte contre la traite des êtres humains						1					1	1					1	1				2	2		
Information de masse							1				1	1						1				1	1		
Coopération technique en matière de migration																	1	1				2	2		
Personnel d'appui partagé par ces services												2	2										2	2	
Migration et santé				1							2	1	3			1		2				3	1	4	
Mouvements						2	1				3	4	7					3	1			4	4	8	
<b>Appui aux programmes</b>			1								1	1	2			1		1				2	1	3	
Relations avec les donateurs						1	2				3	1	4					1	2			3	1	4	
Situations de crise et d'après-conflit							1				1	1					1				1	1	2		
Elaboration des projets							2				2	1	3						2			2	1	3	
<b>Relations extérieures</b>			1								1	1	2			1						1	1	2	
Contacts diplomatiques et relations avec les régions				2	1	1					4	2	6			2		1		1		4	2	6	
Recherche et publications							1	1			2	2	4						1	2		3	3	6	
Traduction								2			2	1	3						2			2	2	4	
<b>Technologie de l'information et communications</b>			1	1			1				3	5	8			1	1		4			6	4	10	
<b>Appui administratif</b>			1								1	1	2			1						1	1	2	
Comptabilité							1				1	5	6					1	1			2	5	7	
Budget						1					1	2	3					1				1	2	3	
Services communs							1				1	7	8					1				1	5	6	
Ressources humaines						1	1				2	8	10					1	2		1	4	8	12	
Trésorerie											1	3	4									1	3	4	
<b>Total - Siège</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>6</b>					<b>51</b>	<b>53</b>	<b>104</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>2</b>		<b>63</b>	<b>53</b>	<b>116</b>	
<b>Bureaux extérieurs</b>																									
<b>Missions investies de fonctions régionales</b>																									
Bangkok, Thaïlande						1					1	1	2					1	1			2	1	3	
Bruxelles, Belgique						1		1			2	2	4					1		1		2	1	3	
Budapest, Hongrie*																			1			1		1	
Buenos Aires, Argentine						1		2			3	2	5					1	2			3	2	5	
Le Caire, Egypte*						1		1			2	1	3					1		1		2	1	3	
Canberra, Australie																		1				1		1	
Dakar, Sénégal*							1				1	1	2					1				1	1	2	
Dacca, Bangladesh*								1			1	1	2						1			1	1	2	
Helsinki, Finlande																		1				1		1	
Islamabad, Pakistan							1				1	2	3					1				1	2	3	
Lima, Pérou**							1		1		2	1	3					1		1		2	1	3	
Manille, Philippines*							1				1	1	2					1				1	1	2	
Nairobi, Kenya							1				1	1	2					1				1	1	2	
New York, Etats-Unis d'Amérique						1					1		1					1				1		1	
Prétoria, Afrique du Sud*							1				1	1	2					1				1	1	2	
Rome, Italie							1		1		2	1	3					1		1		2	1	3	
San José, Costa Rica							1		1		3	2	5					1		1	1	3	2	5	
Vienne, Autriche							1	1	1		3	2	5					1		1		2	1	3	
Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique*							1				1	2	3					1				1	1	2	
<b>Mission de pays</b>																									
Allemagne							1				1	1	2					1				1	1	2	
<b>Total - Bureaux extérieurs</b>				<b>6</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>6</b>				<b>27</b>	<b>22</b>	<b>49</b>			<b>5</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>8</b>			<b>30</b>	<b>19</b>	<b>49</b>	
<b>Total - Siège et bureaux extérieurs</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>12</b>					<b>78</b>	<b>75</b>	<b>153</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>2</b>		<b>93</b>	<b>72</b>	<b>165</b>	

Remarques:

\* Le poste de chef de ces MFR n'est pas classé ou est sur le point de l'être. Les grades indiqués sont ceux des titulaires actuels ou ceux figurant dans les avis de vacance.

\*\* Lima, Pérou - Le poste de chef de cette MFR a été classé P5. Le grade du titulaire actuel est D1.

## FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

112. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, conformément au barème des quotes-parts pour l'an 2001, qui a été approuvé par le Comité exécutif en juin 2000 (document MC/EX/624). Le barème totalise actuellement 100,302%, suite à l'incorporation de la contribution assignée des nouveaux Membres qui ont adhéré à l'Organisation en mai 2000. Comme par le passé, ces contributions additionnelles seront incorporées dans le barème pour arriver à un total de 100% lors du prochain réajustement ordinaire du barème de l'OIM.

### BAREME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNEES

(en francs suisses)

	Quote-part en %	Prévisions en 2000	Quote-part en %	Prévisions en 2001		Quote-part en %	Prévisions en 2000	Quote-part en %	Prévisions en 2001
<b>ETATS MEMBRES</b>					<b>ETATS MEMBRES</b>				
Albanie	0.050	17 013	0.050	18 609	Luxembourg	0.081	27 561	0.081	30 145
Angola	0.050	17 013	0.050	18 609	Mali	0.050	17 013	0.050	18 609
Argentine	1.216	413 755	1.299	483 457	Maroc	0.050	17 013	0.050	18 609
Arménie	0.050	17 013	0.050	18 609	Pays-Bas	2.385	811 519	2.295	854 144
Australie	2.045	695 831	1.959	729 093	Nicaragua	0.050	17 013	0.050	18 609
Autriche	1.118	380 410	1.109	412 743	Norvège	0.725	246 688	0.719	267 595
Bangladesh	0.050	17 013	0.050	18 609	Pakistan	0.071	24 158	0.070	26 052
Belgique	1.462	497 460	1.380	513 603	Panama	0.050	17 013	0.050	18 609
Bolivie	0.050	17 013	0.050	18 609	Paraguay	0.050	17 013	0.050	18 609
Bulgarie	0.050	17 013	0.050	18 609	Pérou	0.113	38 449	0.117	43 545
Canada	3.583	1 219 151	3.473	1 292 567	Philippines	0.095	32 325	0.096	35 729
Chili	0.156	53 081	0.161	59 920	Pologne	0.247	84 044	0.231	85 973
Colombie	0.130	44 234	0.129	48 011	Portugal	0.496	168 769	0.508	189 064
Costa Rica	0.050	17 013	0.050	18 609	République de Corée	0.994	338 218	1.006	374 408
Croatie	0.050	17 013	0.050	18 609	Roumanie	0.081	27 561	0.066	24 564
Chypre	0.050	17 013	0.050	18 609	Sénégal	0.050	17 013	0.050	18 609
Rép. tchèque	0.145	49 338	0.126	46 894	Slovaquie	0.050	17 013	0.050	18 609
Danemark	0.821	279 353	0.815	303 323	Afrique du Sud	0.436	148 353	0.431	160 408
Rép. dominicaine	0.050	17 013	0.050	18 609	Soudan	0.050	17 013	0.050	18 609
Equateur	0.050	17 013	0.050	18 609	Sri Lanka	0.050	17 013	0.050	18 609
Egypte	0.078	26 540	0.077	28 658	Suède	1.316	447 782	1.271	473 036
El Salvador	0.050	17 013	0.050	18 609	Suisse	1.590	541 013	1.509	561 614
Finlande	0.645	219 468	0.640	238 193	Tadjikistan	0.050	17 013	0.050	18 609
France	7.681	2 613 535	7.687	2 860 917	Thaïlande	0.199	67 712	0.201	74 807
Allemagne	11.605	3 948 714	11.603	4 318 357	Tunisie	0.050	17 013	0.050	18 609
Grèce	0.418	142 229	0.414	154 081	Ouganda	0.050	17 013	0.050	18 609
Guatemala	0.050	17 013	0.050	18 609	Rép.-Unie de Tanzanie	0.050	17 013	0.050	18 609
Guinée Bissau	0.050	17 013	0.050	18 609	Etats-Unis d'Amérique	29.950	10 190 779	29.950	11 146 671
Haïti	0.050	17 013	0.050	18 609	Uruguay	0.058	19 735	0.057	21 214
Honduras	0.050	17 013	0.050	18 609	Venezuela	0.210	71 455	0.189	70 341
Hongrie	0.143	48 657	0.142	52 848	Yémen	0.050	17 013	0.050	18 609
Israël	1.305	444 039	1.076	400 461	Zambie	0.050	17 013	0.050	18 609
Italie	6.818	2 319 891	6.740	2 508 466	<b>Total partiel</b>	<b>100.200</b>	<b>34 094 026</b>	<b>100.000</b>	<b>37 217 602</b>
Japon	19.984	6 799 751	20.573	7 656 776	Algérie (*)	0.120	23 205	0.102	37 962
Jordanie	0.050	17 013	0.050	18 609	Belize (*)	0.050	9 669	0.050	18 609
Kenya	0.050	17 013	0.050	18 609	Burkina Faso (*)	0.050	9 669	0.050	18 609
Lettonie	0.050	17 013	0.050	18 609	Côte d'Ivoire (*)	0.050	9 669	0.050	18 609
Libéria	0.050	17 013	0.050	18 609	Guinée (*)	0.050	9 669	0.050	18 609
Lithuanie	0.050	17 013	0.050	18 609	<b>Total</b>	<b>100.520</b>	<b>34 155 907</b>	<b>100.302</b>	<b>37 330 000 **</b>

(\*) Etant donné que les demandes d'adhésion de ces pays ont été reçues après approbation du barème des quotes-parts par le Comité exécutif, l'inclusion de leurs quotes-parts dans le barème devra faire l'objet d'une décision des Etats Membres à l'occasion du prochain réajustement du barème. Les contributions de ces cinq Etats Membres pour 2000 sont calculées au prorata à compter du 7 juin 2000, date de leur adhésion à l'Organisation.

(\*\*) Voir remarque 1, page 5.

DEUXIEME PARTIE

OPERATIONS

(montants exprimés en dollars des Etats-Unis)

## **PARTIE II – OPERATIONS**

### **Introduction**

113. La partie opérationnelle du budget est basée sur le financement prévu (*Ressources budgétisées*) des programmes en cours de l'OIM. Les projections pour 2001 ont été faites sur la base des informations actuelles concernant les programmes dont nous pouvons être raisonnablement assurés du maintien durant le prochain exercice budgétaire. Selon ces projections, les estimations budgétaires ont été établies pour le personnel, les dépenses administratives et les dépenses d'opération relatives aux différents programmes. L'Administration escompte que les donateurs/bénéficiaires fourniront les fonds réservés et/ou rembourseront les sommes devant couvrir les dépenses budgétisées.

114. Mis à part un montant limité de revenus discrétionnaires, l'OIM ne dispose pas de sa propre source de financement d'où elle puisse tirer des fonds en faveur de programmes spécifiques et/ou de régions géographiques données. Dans leur majeure partie, les fonds alloués aux opérations de l'OIM sont réservés et/ou calculés en fonction du remboursement des services fournis.

115. Comme la majeure partie des fonds relevant de la partie opérationnelle du budget sont réservés pour des programmes spécifiques, ils ne peuvent pas être détournés ni utilisés dans d'autres secteurs que ceux auxquels les donateurs les ont destinés. Cela limite la capacité de l'OIM à financer des programmes pour lesquels un financement extérieur n'est pas directement disponible.

116. Les revenus discrétionnaires font partie du budget des opérations et les fonds ainsi constitués proviennent de trois sources principales: (a) les contributions sans affectation spéciale; (b) les intérêts créditeurs; et (c) les frais d'administration liés à des projets. Pour 2001, les revenus discrétionnaires sont estimés à 10,9 millions de dollars et ce montant a été utilisé essentiellement pour le financement des effectifs et des structures administratives tant au Siège que dans les bureaux extérieurs et pour les initiatives d'élaboration de projets. Une partie des revenus discrétionnaires a également été allouée à certains projets prioritaires et pour le financement de projets dans des régions en développement ou traversant une phase de transition.

117. Les programmes de l'OIM sont classés par catégories, selon les secteurs de service actuellement établis. Là où c'était nécessaire, d'autres catégories ("Autres" et "Général") ont été utilisées pour décrire des activités qui ne correspondent pas exactement à un service en particulier. A l'avenir, si certains programmes justifient la création d'une catégorie distincte, l'OIM pourra proposer de nouveaux services.

118. Afin de donner une perspective régionale des programmes de l'OIM, une répartition géographique des opérations est également donnée dans le présent document.

119. Les détails des fonds et des comptes spéciaux établis dans un but spécifique sont donnés à l'annexe I du présent document. A ce propos, un nouveau fonds est proposé pour 2001, en application d'une note d'orientation dans le domaine des transports, ayant fait l'objet d'un accord entre l'OIM et le HCR. Les détails de ce fonds sont donnés à l'annexe I, page 7.

120. Les tableaux d'effectifs, ainsi que les estimations de mouvements sont donnés à l'annexe II. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants figurant sous les colonnes "Fonds des projets", c'est à dire ceux imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations, sont indiqués sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels, qui sont eux-mêmes fonction du niveau d'activité et des fonds recueillis, et en conséquence ajustés en permanence. Les postes et l'infrastructure administrative financés au moyen des revenus discrétionnaires sont indiqués séparément.

## PARTIE II - OPERATIONS

### TABLEAU SYNOPTIQUE

<b>Services / Appuis</b>	<b>USD</b>
I. Mouvements	116 311 200
II. Migration et santé	11 957 600
III. Coopération technique en matière de migration	40 259 800
IV. Aide au retour	55 532 900
V. Information de masse	270 000
VI. Lutte contre la traite des êtres humains	2 448 200
VII. Autres programmes	65 000 000
VIII. Appui aux programmes de caractère général	1 666 500
IX. Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires	9 985 900
<b>TOTAL</b>	<b>303 432 100</b>



**FINANCEMENT DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET****Estimation des ressources escomptées – Récapitulation par sources de financement pour 2000**

Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent:

**des contributions à affectation spéciale** pour des programmes et projets spécifiques, des contributions per capita pour les dépenses liées aux transports, les remboursements effectués par les migrants, les répondants, les gouvernements, les agences ou autres,

**des revenus discrétionnaires**, comprenant :

les recettes diverses, composées des contributions sans affectation spéciale émanant soit de gouvernements, soit de bailleurs de fonds, et des intérêts créditeurs ; et

les revenus provenant des frais d'administration liés à des projets, consistant en un pourcentage fixe prélevé sur tous les projets opérationnels. Ce pourcentage est revu d'année en année et est fixé actuellement à 9,5%.

	USD	USD
<b>TOTAL DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET</b>		<b>303 432 100</b>

**Contributions à affectation spéciale:**Remboursement des frais de transport et dépenses connexes

Remboursement des frais de transport et dépenses connexes par les gouvernements, les institutions intergouvernementales, les migrants, les répondants et les agences bénévoles

**41 386 300**

Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement des Etats-Unis)

**60 842 700**

Total des remboursements

**102 229 000**

Contributions à affectation spéciale escomptées des gouvernements et des institutions intergouvernementales

**190 303 100**

**Total des contributions à affectation spéciale\***

**292 532 100**

**Revenus discrétionnaires:**Recettes diverses

Contributions sans affectation spéciale\*

**3 491 560**

Intérêts créditeurs

**1 908 440**

Total des recettes diverses

**5 400 000**

Revenus provenant des frais d'administration liés à des projets

**5 500 000**

**Total des revenus discrétionnaires**

**10 900 000**

**TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTEES**

**303 432 100**

\* On trouvera en page 37 la ventilation des sources de contributions avec et sans affectation spéciale.

**Sources et application des revenus discrétionnaires**

	USD	USD
<b>Sources:</b>		
Contributions sans affectation spéciale		3 491 560
Intérêts créditeurs		1 908 440
Revenus provenant des frais d'administration liés à des projets		5 500 000
<b>Total</b>		<b>10 900 000</b>
<b>Application:</b>		
Personnel et services au Siège	3 580 800	
Personnel et services, y compris les capitaux d'amorçage de projets pour les missions investies de fonctions régionales*	5 000 800	
Personnel et services dans les missions de pays	1 152 700	
Activités et appuis à l'échelle mondiale	664 100	
Fonds alloués à des projets particuliers et appui aux régions en développement et en transition	501 600	
<b>Total</b>		<b>10 900 000</b>

\* Les MFR disposent d'une certaine marge dans l'utilisation de tels fonds, notamment pour compléter et appuyer des initiatives d'élaboration de projets et comme capital d'amorçage pour mettre sur pied de nouveaux projets.

## **CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET**

121. Le tableau ci-après donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements à la partie opérationnelle du budget pour 2001.

122. Il reflète les contributions versées par les gouvernements et les donateurs multilatéraux, qui se répartissent entre contributions "remboursables" pour services liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, et en "autres" contributions. Dans le cas où des contributions ont été versées par avance ou n'ont pas été entièrement utilisées au cours des années précédentes, elles sont reportées et utilisées durant l'année en cours, dans le cadre des activités pour lesquelles elles avaient été réservées.

123. Les chiffres de la colonne "Contributions sans affectation spéciale" sont le résultat d'entretiens spécifiques, de notifications reçues et d'accords conclus avec les Etats Membres, ou des calculs effectués sur la base du "plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget" (que le Conseil a approuvé aux termes de sa résolution No 470 (XXXIII)).

124. L'appui que l'Administration reçoit des Etats Membres sous la forme de contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget est très important. Des fonds de soutien de ce type lui donnent la souplesse voulue pour mettre sur pied des activités avant d'avoir pu finaliser le financement d'un projet particulier. Ce type de capital d'amorçage est aussi nécessaire à l'appui des structures de l'OIM dans les secteurs essentiels où le montage financier des projets n'est pas entièrement achevé, ainsi que pour assumer les fonctions essentielles requises.

125. Compte tenu du contexte en évolution constante de la migration, l'OIM doit réagir de façon dynamique pour trouver des solutions aux défis migratoires, et elle doit pouvoir s'adapter rapidement et efficacement à l'application de telles solutions pour le bien des gouvernements et des migrants. Ces deux aspects exigent une certaine flexibilité au niveau du financement, raison pour laquelle des fonds sans affectation spéciale sont plus que jamais nécessaires.

126. En 2001, il est prévu de poursuivre les discussions avec les membres en vue d'explorer les possibilités de versement de contributions générales d'appui, même dans une mesure modeste. De cette façon tous les Etats membres participeront à cet effort de renforcement des capacités de l'Organisation à relever les défis du futur.

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU  
BUDGET POUR 2001**

	Contributions sans affectation spéciale	Contributions à affectation spéciale		Total
	USD	Remboursables*	Autres	USD
<b>ETATS MEMBRES</b>				
Argentine	-	-	4 789 200	4 789 200
Australie	-	2 626 600	926 100	3 552 700
Autriche	209 300	36 800	-	246 100
Belgique	767 040	-	3 334 300	4 101 340
Canada	-	6 712 300	102 300	6 814 600
Chili	81 180	-	385 100	466 280
Colombie	-	-	22 200	22 200
Danemark	-	703 200	538 800	1 242 000
El Salvador	30 800	-	50 000	80 800
Finlande	-	283 800	861 370	1 145 170
Allemagne	-	-	102 484 900	102 484 900
Grèce	6 160	-	36 400	42 560
Guatemala	-	-	1 043 000	1 043 000
Hongrie	-	180 600	-	180 600
Italie	-	31 600	1 171 400	1 203 000
Japon	-	-	3 861 900	3 861 900
Luxembourg	55 990	-	126 400	182 390
Pays-Bas	-	488 900	5 060 700	5 549 600
Norvège	-	1 422 900	1 002 300	2 425 200
Paraguay	30 800	-	-	30 800
Pérou	-	-	2 139 900	2 139 900
Portugal	-	-	333 100	333 100
Suède	-	380 800	1 196 200	1 577 000
Suisse	372 670	-	2 363 400	2 736 070
Etats-Unis d'Amérique	1 900 000	22 842 700	49 716 630	74 459 330
Uruguay	37 620	-	750 200	787 820
<b>Total - Etats Membres</b>	<b>3 491 560</b>	<b>35 710 200</b>	<b>182 295 800</b>	<b>221 497 560</b>
<b>AUTRES</b>				
Irlande	-	15 200	575 300	590 500
Royaume-Uni	-	-	4 318 400	4 318 400
Espagne	-	-	315 700	315 700
Union européenne	-	-	685 500	685 500
Système ONU	-	2 027 900	1 967 400	3 995 300
Migrants, répondants et agences bénévoles	-	26 475 700	-	26 475 700
Fonds de migration pour le développement	-	-	25 000	25 000
Remboursements de prêts consentis à des réfugiés	-	38 000 000	-	38 000 000
Fonds de dotation Sasakawa	-	-	120 000	120 000
<b>Total général</b>	<b>3 491 560</b>	<b>102 229 000</b>	<b>190 303 100</b>	<b>296 023 660</b>
		<b>292 532 100</b>		

\* Remboursements ou prépaiements escomptés des gouvernements, des organisation intergouvernementales, des migrants, des répondants et des agences bénévoles, essentiellement dans le cadre de programmes de mouvements.



Services / Appuis



## I. MOUVEMENTS

Programme / Projet		Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	22 578 000	82 271 800	104 849 800
I.2	Aide au rapatriement	942 800	1 381 700	2 324 500
I.3	Aide au transport d'experts et de boursiers	854 800	8 282 100	9 136 900
<b>Total</b>		<b>24 375 600</b>	<b>91 935 600</b>	<b>116 311 200</b>

### Introduction

127. L'activité de transport est un volet considérable du budget des opérations et l'on peut s'attendre que tel sera le cas en 2001. Au cours de l'année écoulée, les mouvements ont été l'opération la plus vaste de l'Organisation. Sur le plan des réinstallations, la fourniture de programmes est dictée par les attentes des gouvernements bénéficiaires qui exigent une application stricte des pratiques et des politiques établies.

128. Les projets et programmes de l'OIM qui relèvent de ce service s'inscrivent dans les subdivisions suivantes:

- Aide à la réinstallation: L'OIM facilite la réinstallation des personnes admises à l'étranger au titre des programmes d'immigration régulière en veillant à ce qu'elles disposent des documents requis, en procédant à des sélections médicales et en organisant des transports sûrs et économiques. Des possibilités de formation linguistique et d'orientation culturelle sont également offertes à la demande de certains pays d'accueil afin de faciliter l'insertion des migrants dans leur nouvelle société. Comme la sélection médicale fait partie intégrante de l'aide à la réinstallation, les ressources budgétisées apparaissent dans cette subdivision du fait de la structure financière de certains projets de réinstallation.
- Aide au rapatriement: Depuis sa création, l'OIM participe au rapatriement volontaire de réfugiés, principalement en appui au HCR. Ces retours s'effectuent en accord avec les mesures et les procédures de protection qui prennent en considération le statut spécifique des rapatriés. Des services de transport, parfois combinés avec une aide à la réinsertion ou avec le transport d'effets personnels, sont offerts aux réfugiés et aux personnes déplacées qui optent pour le retour volontaire dans leur pays d'origine.
- Aide au transport d'experts et de boursiers: Cette aide au transport est accordée aux experts qui participent à des activités internationales de coopération technique, de même qu'à des étudiants séjournant à l'étranger pour leurs études. Un autre volet de cette aide concerne le transport des ex-boursiers et des membres de leur famille. Pour certains pays, cette aide s'étend au regroupement familial et aux travailleurs migrants.



## I.1 Aide à la réinstallation

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
I.1 Aide à la réinstallation	22 578 000	82 271 800	104 849 800

129. En coopération avec les migrants et les gouvernements, l'Organisation continuera d'offrir des services de transport de masse en apportant une aide aux transports internationaux et en étendant aux migrants admis à se réinstaller dans un pays tiers en 2001 ses services liés aux transports. L'OIM bénéficie à cet effet d'accords anciens de coopération avec le HCR et d'autres institutions internationales, avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec des sponsors indépendants.

130. Grâce au savoir-faire du personnel qui met en œuvre cet important service pour l'OIM, une aide au niveau de la phase qui précède le départ et/ou du transport est offerte aux personnes autorisées à se réinstaller à l'étranger, principalement en Amérique du Nord, en Europe du Nord et en Australie. Un large éventail de services d'aide sont fournis par les bureaux extérieurs de l'OIM en étroite collaboration avec les autorités des pays de départ, de transit et de réinstallation.

131. Sur la base d'accords conclus avec quelques-uns des principaux transporteurs aériens et grâce à l'accès direct aux systèmes de réservation des compagnies aériennes, il est prévu de conclure des accords en matière de transport en utilisant les tarifs spéciaux de l'OIM pour permettre à toutes les parties prenantes de réaliser des économies substantielles. Pour une meilleure gestion du programme, et afin de faciliter le traitement des dossiers par les bureaux extérieurs d'accueil, les dispositions en vue du transport de personnes cibleront des groupes. Il faut toutefois s'attendre à rencontrer occasionnellement des regroupements en petits nombres de personnes provenant d'endroits très éloignés les uns des autres à l'intérieur de l'Afrique et se rendant aux Etats-Unis.

132. Les gouvernements bénéficiant de ces services remboursent l'OIM pour ses activités de réinstallation. Les mouvements "autofinancés" et les cas de regroupement familial, qui représentent également une partie du programme, seront organisés pour le compte des migrants eux-mêmes. A la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation, la sélection médicale des migrants est effectuée soit par l'OIM soit par des médecins conventionnés. Le budget de la sélection médicale, qui est partiellement financé par les gouvernements bénéficiaires, apparaît dans cette rubrique. Le coût du bureau de l'OIM au Comté d'Orange, en Californie, lequel est responsable des collectes de fonds en provenance de migrants qui ont bénéficié de prêts au transport pour émigrer aux Etats-Unis, est également repris dans cette subdivision.

133. Pour 2001, les estimations situent à environ 111 510 le nombre des personnes qui pourraient bénéficier d'une aide à la réinstallation de l'OIM. Les pays de l'ex-Union soviétique, et en particulier la Fédération de Russie et l'Ukraine, ainsi que la réinstallation de réfugiés bosniaques et kosovars aux Etats-Unis resteront la principale source de migrants en provenance d'Europe. En ce qui concerne l'Asie et l'Océanie, le Programme de départs organisés, qui offrent une aide au transport pour les Vietnamiens autorisés à se réinstaller aux Etats-Unis, restera encore l'activité spécifique la plus importante relevant de cette catégorie. Quant aux départs en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient à destination des Etats-Unis, ils constitueront la majeure partie des opérations de réinstallation en provenance de cette région.

134. Un élément essentiel des programmes de l'OIM est la capacité de celle-ci à préparer les migrants et les réfugiés avant leur départ afin d'assurer le succès de leur intégration dans le pays de destination. Pour les destinations où cette nécessité s'impose et lorsque les fonds nécessaires sont disponibles, l'OIM continuera d'offrir aux migrants une formation de pré-départ censée les préparer et les adapter à ce nouvel environnement, et à se placer sur le marché du travail. Ce sont surtout les migrants originaires d'Afrique et partant pour les Etats-Unis d'Amérique qui se voient ainsi proposer des cours de langue et d'orientation culturelle.

135. Au-delà de l'aide traditionnelle à la réinstallation, l'OIM assure à Belgrade, Hô Chi Minh-ville, le Caire et plus récemment Moscou, pour le compte des Etats-Unis, des services portant sur les demandes de réinstallation. D'autres secteurs de programmes relevant de cette subdivision ont trait au rôle que l'OIM peut jouer au niveau de l'assistance professionnelle à fournir aux candidats à l'immigration aux Etats-Unis afin qu'ils remplissent correctement les conditions pour se porter candidat.

*Ressources budgétisées: 104 849 800 USD*

## I.2 Aide au rapatriement

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
I.2 Aide au rapatriement	942 800	1 381 700	2 324 500

136. Au fil des ans, l'OIM a été associée, en coordination avec le HCR, au rapatriement volontaire de réfugiés, organisé selon les procédures de protection en vigueur, dans le respect du statut spécifique des rapatriés. En 2001, l'OIM prévoit de venir en aide à quelque 70 000 réfugiés en vue de leur rapatriement volontaire dans un certain nombre de pays d'origine. Le coût de cette activité sera intégralement couvert par les sponsors ayant recours aux services de l'OIM.

137. On estime que 120 réfugiés environ bénéficieront d'une telle aide en Europe. En vertu d'accords conclus avec le HCR à Moscou, l'OIM organisera le rapatriement volontaire de réfugiés de la Fédération de Russie. D'autres activités de rapatriement seront mises en œuvre à l'intention de citoyens non ressortissants de l'Union européenne qui résident en Italie.

138. L'OIM s'attend à aider environ 200 réfugiés latino-américains en vue de leur rapatriement dans leur pays d'origine en 2001. Comme lors des années précédentes, la plupart de ces réfugiés retourneront dans leur pays respectif depuis un autre pays de la région.

139. L'OIM assistera également quelque 1 700 réfugiés à l'intérieur du continent africain en vue de leur rapatriement volontaire vers différents pays d'origine.

140. Le rapatriement de réfugiés afghans se poursuivra en 2001 avec la fourniture d'une aide au transport en faveur d'environ 50 000 réfugiés depuis l'Iran jusqu'aux postes frontières entre l'Iran et l'Afghanistan.

141. Une aide au transport sera accordée à quelque 18 000 réfugiés kurdes irakiens désireux de rentrer en Irak par des postes frontières qui leur seront désignés le long de la frontière entre l'Iran et l'Irak.

*Ressources budgétisées: 2 324 500 USD*

### I.3 Aide au transport d'experts et de boursiers

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
I.3.1	Programme d'aide aux boursiers	558 300	4 518 800	5 077 100
I.3.2	Accords de CTPD passés avec d'autres pays/organisations en Amérique latine	290 500	3 705 000	3 995 500
I.3.3	Aide au transport en faveur des nationaux retournant dans leur pays d'origine depuis l'Amérique du Nord	6 000	58 300	64 300
	<b>Total</b>	<b>854 800</b>	<b>8 282 100</b>	<b>9 136 900</b>

#### I.3.1 Programme d'aide aux boursiers.

142. Dans le cadre de la coopération régionale, l'OIM assure des services de transport à faible coût pour les boursiers au titre d'un mécanisme autofinancé de facilitation des déplacements. Dans leur majorité, les boursiers qui bénéficient de tarifs aériens réduits de l'OIM proviennent d'Amérique latine et d'Afrique, et l'on estime à 7 980 environ le nombre de boursiers qui seront mis au bénéfice de ce programme en 2001. Ce projet est autofinancé au moyen des remboursements effectués par les étudiants ou leurs répondants.

*Ressources budgétisées: 5 077 100 USD*

#### I.3.2 Accords de CTPD passés avec d'autres pays/organisations en Amérique latine

143. Sur la base d'accords de coopération conclus entre l'OIM et les Gouvernements d'Argentine, du Chili, de la Colombie, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, ainsi qu'avec certaines organisations régionales, l'OIM pourra offrir ses tarifs aériens réduits à quelque 5 100 experts participant à des activités internationales de coopération technique dans le cadre de la CTPD. Cette activité inclura également une aide au transport en faveur des boursiers qui entreprennent des études universitaires supérieures à l'étranger.

144. Les pays d'Amérique latine concernés assureront le financement des dépenses prévues dans le cadre de ces accords de coopération.

*Ressources budgétisées: 3 995 500 USD*

#### I.3.3 Aide au transport en faveur des nationaux retournant dans leur pays d'origine depuis l'Amérique du Nord

145. Depuis des années, l'OIM accorde une aide au transport sous la forme de tarifs aériens réduits à des étudiants, des boursiers et des cadres qui retournent dans leur pays d'origine après avoir terminé leurs études ou au terme d'une affectation à l'étranger. On estime que 110 personnes environ pourront bénéficier de cette assistance en 2001. En plus du nombre habituel de boursiers universitaires qui profitent de ces tarifs attractifs, ce programme est rendu accessible aux personnes ayant besoin d'aide pour leur déplacements et désireuses de regagner leur pays d'origine, ce qui englobe les cas humanitaires parrainés par les ONG et les communautés diplomatiques. Les organisations de secours et de développement pourront elles aussi prétendre à cette aide au déplacement.

*Ressources budgétisées: 64 300 USD*

## II. MIGRATION ET SANTE

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager (*)	3 142 700	2 428 400	5 571 100
II.2	Assistance et conseils concernant la santé en contexte migratoire	544 800	2 630 500	3 175 300
II.3	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	1 442 200	1 769 000	3 211 200
	<b>Total</b>	<b>5 129 700</b>	<b>6 827 900</b>	<b>11 957 600</b>

(\*) Cette estimation correspond aux dépenses partielles pour l'évaluation de l'aptitude des migrants à voyager du point de vue sanitaire. Compte tenu de la structure financière de certains projets de réinstallation, environ 5 millions de dollars correspondant aux dépenses d'évaluation dans ce cadre apparaissent dans la rubrique Aide à la réinstallation du chapitre Mouvements.

### Introduction

146. La majeure partie des activités sanitaires de l'OIM en contexte migratoire visent à réduire et à mieux gérer les conséquences sanitaires des maladies tant infectieuses que non infectieuses liées aux migrations. L'aide que l'Organisation apporte aux Etats Membres dans la gestion de certains problèmes médicaux liés aux maladies contractées dans un contexte de migration, par le biais des opérations de sélection médicale et d'évaluation de migrants et de réfugiées dont les dossiers sont examinés en vue d'une réinstallation, constituent la principale activité sanitaire de l'OIM. L'évolution des défis nouveaux et plus complexes que posent les maladies et les pathologies au sein des populations immigrées, couplée avec des moyens de déplacement plus rapides, exige un réexamen constant et une modernisation des pratiques de sélection et d'évaluation médicales. Fournir des services adéquats, parfois dans des lieux difficiles, exige une coopération étroite et intensive entre les Etats et des conseils techniques et une aide de la part des administrations et des institutions nationales compétentes en matière de santé et d'immigration, de même que des partenaires internationaux.

147. Le service Migration et santé de l'OIM est le fournisseur mondial de services de sélection et d'évaluation médicales à l'immigration, et en tant que tel, il est bien placé pour venir en aide aux Etats Membres en leur permettant d'anticiper, de surveiller et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent se rencontrer dans les populations mobiles et de migrants. Les connaissances et l'expérience acquises par l'OIM dans la fourniture de services sanitaires sont mises à profit pour améliorer la prise de conscience des problèmes de santé en contexte migratoire et venir en aide aux Etats Membres et autres organisations d'aide au développement intéressées par la santé et le bien-être des communautés de migrants.

148. Les projets et programmes de l'OIM relevant du domaine sanitaire en contexte migratoire s'inscrivent dans les subdivisions suivantes:

- Migration et évaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager: A la demande des pays d'accueil, les personnes dont la demande de réinstallation a été acceptée sont soumises à une sélection médicale et bénéficient de soins de santé, conformément aux exigences de ces mêmes pays. Des services sanitaires applicables aux migrations et aux déplacements sont également fournis aux populations qui retournent dans leur pays d'origine.

- Assistance et conseils concernant la santé en contexte migratoire: Les projets relevant de cette catégorie visent à faciliter la gestion des questions sanitaires mondiales et régionales liées à la migration, en ce compris la santé physique et mentale, l'atténuation des effets néfastes sur la santé des migrants, et l'aide aux gouvernements au niveau de la formulation de politiques relatives à la santé en contexte migratoire.
- Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise: L'accent est mis pour l'essentiel sur l'aide apportée aux pays en vue de la reconstitution de leur système sanitaire au lendemain d'une situation de crise. Une assistance initiale peut comprendre des solutions à court terme consistant à envoyer des experts susceptibles d'aider à satisfaire les besoins sanitaires de base, mais l'objectif à long terme est de rendre au pays concerné les moyens de remettre sur pied son système sanitaire. Des programmes sont également mis au point pour veiller à rétablir l'équilibre mental des personnes ayant vécu une situation de crise.

## II.1 Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	3 142 700	2 428 400	5 571 100

149. Pour satisfaire les exigences des pays de réinstallation, à savoir essentiellement les Etats-Unis, l'Australie et le Canada, les examens médicaux obligatoires à l'immigration, le travail d'évaluation, l'établissement de documents et le traitement des dossiers des réfugiés et des immigrants ont constitué l'essentiel de l'activité du service. Ces exigences ont essentiellement pour raison d'être de détecter les maladies non transmissibles, conformément à la législation nationale, de vérifier que les personnes sont aptes à voyager et de protéger les pays d'accueil contre l'introduction de maladies contagieuses.

150. Chaque année, l'OIM procède à environ 80 000 examens dans la perspective de la réinstallation de migrants dans différents endroits du monde. On s'attend à une augmentation des examens effectués en Afrique, contrairement à ceux effectués en Asie du Sud-Est, qui devraient diminuer. En fonction des accords spécifiques avec les pays de réinstallation ou les organisations compétentes, et en fonction de l'état de santé de la population migrante, l'OIM procède selon les besoins à des campagnes de vaccination contre les maladies transmissibles et gère des programmes de traitement, par exemple contre la tuberculose. Le cas échéant, l'OIM assure des escortes médicales pour les migrants dont l'état de santé le justifie afin de pouvoir assurer un traitement durant le voyage s'il y a lieu.

151. La majorité des migrants soumis à des examens médicaux sont originaires d'Asie du Sud-Est, d'Afrique et d'Europe orientale. Environ un tiers de tous ces migrants sont des personnes qui assurent elles-mêmes le financement de leur voyage et qui rembourseront l'OIM des dépenses d'examen médical, mais la majorité sont des réfugiés pour lesquels les dépenses sont entièrement prises en charge par les pays d'accueil.

152. A l'exception du programme d'examens médicaux en Afrique, la sélection médicale des populations de réfugiés fait partie intégrante de l'aide à la réinstallation lorsqu'elle est financée par les gouvernements des pays d'accueil. Les estimations budgétaires correspondant à ces programmes de sélection financés par les gouvernements figurent dans la rubrique "Aide à la réinstallation" du chapitre "Mouvements".

153. En outre, les Centres de lutte et de prévention contre les maladies des Etats-Unis (CDC) assurent en partie le financement du technicien de laboratoire basé à Bangkok, qui supervise le programme de traitement de la tuberculose en Asie et dans d'autres lieux en Europe orientale et en Afrique où se traitent des dossiers à la demande des Etats-Unis.

154. Une aide sanitaire dans le cadre des déplacements sera également assurée en faveur des populations qui rentrent chez elles, ce qui est le cas des Kosovars. Cette aide comprend la fourniture d'escortes médicales pour les passagers vulnérables, lesquelles escortes font partie intégrante du service d'aide au retour. En conséquence, les estimations budgétaires (environ 30 000 dollars) au titre de l'aide sanitaire dans le cadre des déplacements pour les migrants qui rentrent chez eux figurent sous le chapitre de l'aide au retour. Moyennant un accord subsidiaire local avec le HCR, des fonds sont également assurés pour les évaluations médicales, les escortes et le transport de réfugiés qui rentrent en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, principalement depuis la République fédérale de Yougoslavie.

*Ressources budgétisées: 5 571 100 USD*

## II.2 Assistance et conseils concernant la santé en contexte migratoire

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
II.2.1	Formation aux soins de santé mère/enfant dans les communautés immigrées en Argentine	6 700	200 500	207 200
II.2.2	Projet d'assistance technique institutionnelle et de coopération horizontale avec le Programme de nutrition mère/enfant (PROMIN) en Argentine	133 900	2 050 000	2 183 900
II.2.3	Accord passé avec l'Argentine pour des services techniques dans la lutte contre le SIDA (LUSIDA)	21 200	380 000	401 200
II.2.4	VIH/SIDA et coordination des flux migratoires	65 000		65 000
II.2.5	Spécialistes de la santé en contexte migratoire et experts techniques	293 000		293 000
II.2.6	Recherche sur la tuberculose	25 000		25 000
	<b>Total</b>	<b>544 800</b>	<b>2 630 500</b>	<b>3 175 300</b>

### II.2.1 Formation aux soins de santé mère/enfant dans les communautés immigrées en Argentine

155. Une formation aux soins de santé et aux mesures préventives est assurée par le biais de cette activité gérée et financée au plan local en faveur des femmes migrantes et des chefs des municipalités ciblées. Ces activités englobent la mise sur pied d'ateliers et la diffusion de matériels éducatifs (jeux, films vidéos, brochures, etc.).

156. L'OIM continuera d'assurer une formation dans différents aspects des soins de santé et de la prévention en faveur des municipalités et des zones frontalières spéciales, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme de nutrition mère/enfant (PROMIN) pour le compte du Gouvernement argentin.

*Ressources budgétisées: 207 200 USD*

### II.2.2 Project d'assistance technique institutionnelle et de coopération horizontale avec le Programme de nutrition mère/enfant (PROMIN) en Argentine.

157. Une assistance technique, assurée par ce programme financé par la Banque mondiale, est canalisée par le Ministère de la santé et de l'action sociale en direction des unités de coordination du PROMIN dans le but de réaliser des projets au niveau provincial. Au titre de ce programme

géré et financé au plan local, les agents respectifs d'exécution offrent leur aide sur les plans de l'amélioration de la nutrition, de la réduction des taux de mortalité mère/enfants, et de l'encouragement au développement psychosocial des enfants âgés de deux à cinq ans.

158. L'OIM est chargée de répertorier les problèmes dans les différentes universités provinciales et de faciliter l'amélioration des capacités en faisant appel à des cadres et des techniciens pour assurer un transfert approprié des connaissances et employer les méthodes et les instruments devant permettre la mise en œuvre efficace de cette activité.

159. En outre, l'OIM facilitera les mouvements et les échanges de main-d'œuvre qualifiée entre l'unité centrale du programme et les provinces concernées afin d'assurer à leur intention une formation dans des domaines tels que le développement de l'enfant, la nutrition, les systèmes d'information, l'organisation et l'administration.

*Ressources budgétisées: 2 183 900 USD*

### **II.2.3 Accords passés avec l'Argentine pour des services techniques dans la lutte contre le SIDA (LUSIDA)**

160. Ce projet conjoint Gouvernement argentin/Banque mondiale, qui est géré et financé au niveau local, a pour but de lutter contre le SIDA au niveau national. Cela passe par une coopération en termes de mouvements d'experts à l'intérieur du territoire argentin et par l'identification de ressources humaines qualifiées capables de former, surveiller, communiquer et fournir une assistance technique afin de sensibiliser les migrants et la population locale aux manières d'endiguer la propagation de la maladie.

*Ressources budgétisées: 401 200 USD*

### **II.2.4 VIH / SIDA et coordination des migrations**

161. Ces dernières années, on a assisté à une prise de conscience croissante au niveau international du lien existant entre les problèmes migratoires et l'épidémie de VIH / SIDA. En vertu d'un Mémoire d'accord conclu entre l'ONUSIDA et l'OIM, un poste de coordonnateur a été créé au sein de l'OIM en 1999. Le titulaire de ce poste doit former le personnel de l'OIM, produire des documents sur le VIH / SIDA et la migration, réaliser des enquêtes sur la prévention du VIH / SIDA et l'accès aux programmes de soins pour les migrants et les populations mobiles, et participer aux groupes de travail technique portant sur cette question.

162. Un autre secteur d'activité a été l'assistance apportée aux bureaux régionaux de l'OIM dans la mise au point de nouveaux projets devant permettre aux migrants et aux populations mobiles d'avoir accès à la prévention du VIH / SIDA et aux soins en la matière. Le coordonnateur VIH / SIDA et migration a été chargé d'intégrer cette problématique dans les activités de l'OIM chaque fois que cela se justifiait. En 2001, le poste de coordonnateur VIH / SIDA et migration sera pour une partie financé par l'ONUSIDA et pour une autre partie par les revenus discrétionnaires de l'OIM.

*Ressources budgétisées: 65 000 USD*

### **II.2.5 Spécialistes de la santé en contexte migratoire et experts techniques**

163. L'OIM fournit depuis longtemps des services techniques de santé en contexte migratoire à de nombreux clients et partenaires. Avec la prise de conscience croissante au niveau international de cette problématique et du lien de plus en plus complexe entre la migration et la santé, cet aspect de l'action de l'OIM revêt une importance accrue.

164. Afin de répondre aux demandes d'apport technique dans le cadre des activités de soins de santé en contexte migratoire et spécialement d'élaboration de projets en Europe orientale, une région qui connaît une demande importante et est confrontée à de lourdes tâches dans ce domaine,

l'OIM allouera une partie de ses revenus discrétionnaires pour couvrir les coûts d'un poste de médecin régional actuellement affecté au bureau de l'OIM à Zagreb.

165. Les données pertinentes recueillies au cours des opérations médicales de l'OIM sont passées en revue, analysées et publiées, pour être ensuite utilisées dans le cadre de débats avec des organisations partenaires. La tâche principale du spécialiste est de constituer une base de données mondiale contenant des informations sur les examens médicaux subis par les migrants afin d'accélérer le processus de réinstallation et de procurer des données uniques sur l'état de santé et le profil démographique des populations de migrant examinées par le personnel de l'OIM.

*Ressources budgétisées:* 293 000 USD

## II.2.6 Recherche sur la tuberculose

166. Les taux de prévalence de la tuberculose constatés au sein des populations d'origine étrangère ont augmenté aux Etats-Unis, ce qui a incité à la mise sur pied d'activités de recherche au sein des populations immigrées. En 1998, le bureau de l'OIM à Hô Chi Minh-Ville et les Centres de lutte et de prévention contre les maladies ont conclu un accord pour effectuer des travaux de recherche sur la tuberculose chez les immigrants aux Etats-Unis.

*Ressources budgétisées:* 25 000 USD

## II.3 Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
II.3.1	Programme relatif à la mise en place de structures sanitaires dans le domaine de la santé mentale au Cambodge (CMHDP)	319 100	271 300	590 400
II.3.2	Projet de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit au Cambodge	20 000	40 000	60 000
II.3.3	Renforcement des capacités nationales à l'aide d'équipes médicales en Bosnie-Herzégovine et Kosovo	180 400	219 600	400 000
II.3.4	Mesures psychosociales et traitement des traumatismes au Kosovo	450 000	350 000	800 000
II.3.5	Renforcement des capacités du Département de chirurgie cardiaque et des maladies vasculaires - Albanie	392 800	743 000	1 135 800
II.3.6	Intervention urgente pour la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles et pour la prévention de ces maladies dans les Balkans	79 900	145 100	225 000
	<b>Total</b>	<b>1 442 200</b>	<b>1 769 000</b>	<b>3 211 200</b>

### II.3.1 Programme relatif à la mise en place de structures sanitaires dans le domaine de la santé mentale au Cambodge (CMHDP)

167. L'OIM continuera de venir en aide au Gouvernement cambodgien dans ses efforts visant à rétablir les services de santé mentale par le biais du Programme pour la mise en place de structures sanitaires dans le domaine de la santé mentale au Cambodge (CMHDP). Ce projet qui s'inscrit dans le cadre du plan sanitaire national pour le Cambodge, vise à former du personnel médical



spécialisé et à fournir des services de santé mentale à la population cambodgienne, l'accent étant mis plus particulièrement sur les enfants défavorisés des campagnes et sur les personnes déplacées dans un certain nombre de cliniques ambulatoires réparties sur tout le territoire. Les médecins et les infirmières du Cambodge ayant acquis leur formation dans le cadre de programmes antérieurs de l'OIM dans le domaine de la santé mentale mettront leurs compétences et leurs connaissances à profit pour former d'autres professionnels cambodgiens de la santé et traiter les malades mentaux de ce pays.

*Ressources budgétisées: 590 400 USD*

### **II.3.2 Projet de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit au Cambodge**

168. Ce projet d'une durée de deux ans vise à favoriser la réadaptation psychosociale des enfants et des adolescents dans les communautés urbaines et rurales de Battambang au Cambodge. La province de Battambang compte un taux élevé de personnes déplacées à l'intérieur des frontières qui ont été exposées à d'intenses conflits armés au cours des trente dernières années. Ce projet doit également tenter d'éduquer les enfants et les adolescents quant aux périls de la toxicomanie dans cette province. Le but poursuivi est de renforcer le processus de guérison psychosociale dans les communautés en fournissant un environnement d'apprentissage stable et stimulant, en assurant un soutien aux familles et une thérapie aux personnes qui présentent de graves problèmes mentaux ou des problèmes de toxicomanie.

169. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du programme de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit mis en œuvre par l'OIM.

*Ressources budgétisées: 60 000 USD*

### **II.3.3 Renforcement des capacités nationales à l'aide d'équipes médicales en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo**

170. Ce programme qui est toujours en cours et qui a été conçu pour faciliter la modernisation de l'infrastructure sanitaire en Bosnie-Herzégovine, sera élargie au Kosovo en 2001. Les activités du programme continueront de porter sur l'insertion d'experts sanitaires internationaux, le placement d'équipes médicales, la formation de professionnels locaux de la santé, ainsi que l'achat de matériel pertinent et l'acquisition de la formation nécessaire à leur utilisation dans les centres de soins de santé primaires répartis sur tout le territoire. Des évaluations des besoins sanitaires seront également effectuées lorsqu'il y aura lieu. Des traitements sont prévus à l'étranger pour un nombre limité de patients qui ne peuvent pas être traités sur place. Les spécialistes locaux de la santé peuvent activement participer aux traitements dans le pays hôte dans le cadre d'une formation "au chevet".

*Ressources budgétisées: 400 000 USD*

### **II.3.4 Mesures psychosociales et traitement des traumatismes au Kosovo**

171. Ce projet, entrepris en 1999, vise à faire prendre en compte en temps opportun les besoins de traitements psychologiques émergents qui sont la conséquence du conflit récent et de l'émigration forcée qui en a résulté pour la population. Il est aussi, pour une bonne part, à la base de l'effort de renforcement à long terme des capacités et de consolidation des institutions locales dans la perspective d'apporter des remèdes professionnels et de qualité aux désordres psychosociaux qui, parfois, n'apparaissent que des années plus tard. Il doit en outre soutenir l'élaboration de quatre sous-projets intégrés: la création de sept centres psychosociaux axés sur la communauté où œuvreront des conseillers formés; la répétition d'un cours universitaire interfaculté extérieur au programme et consacré aux troubles psychosociaux et à la prise en compte des traumatismes, auquel participeront des diplômés récents et des étudiants des facultés de médecine, de philosophie et de sociologie; la réalisation d'activités de soutien psychosocial pour les minorités

ethniques; et l'organisation de séminaires de formation à l'intention des professionnels de la santé mentale. L'OIM continuera de fournir un soutien aux populations traumatisées. A ce jour, elle n'a encore reçu qu'un financement partiel pour 2001; elle s'efforcera de recueillir un complément de fonds pour pouvoir réaliser cette activité dans son entier.

*Ressources budgétisées: 800 000 USD*

### **II.3.5 Renforcement des capacités du Département de chirurgie cardiaque et des maladies vasculaires en Albanie**

172. Cette activité qui se poursuit en ce moment à pour but de favoriser le renforcement des installations sanitaires en Albanie en assurant une formation et en fournissant des équipements de manière à accroître la capacité opérationnelle de l'unité de chirurgie cardiaque de l'hôpital universitaire de Tirana. Cette unité s'efforce d'aider les personnes qui ont besoin de soins médicaux, qu'elles soient originaire d'Albanie, du Kosovo, de l'ex-République yougoslave de Macédoine ou du Monténégro. Cela permettra de faire baisser le nombre d'évacuation de patients en attente d'une opération chirurgicale. L'équipement nécessaire requis pour la mise à niveau de l'unité sera acheté par les soins de l'OIM et une équipe de cardiologues albanais recevra une formation en Italie et en Albanie. Une évacuation médicale sera assurée pour les patients ne pouvant pas être traités en Albanie durant la période de mise à niveau des équipements.

*Ressources budgétisées: 1 135 800 USD*

### **II.3.6 Intervention urgente pour la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles et pour la prévention de ces maladies dans les Balkans**

173. Les statistiques épidémiologiques les plus récentes pour l'Europe révèlent une augmentation alarmante de la propagation des maladies sexuellement transmissibles. Cette tendance a été favorisée par les déplacements de populations à la suite des bouleversements politiques et sociaux qui ont touché la région, et notamment les Balkans, et posent des problèmes d'envergure internationale dans la mesure où ses effets risquent de se répandre. A la lumière de ce qui précède, l'OIM s'efforcera de renforcer la capacité de la région balkanique à lutter contre la propagation du VIH/SIDA et des autres maladies sexuellement transmissibles et à en atténuer l'impact. En collaboration avec des ONG et des institutions des Nations Unies, les groupes et populations vulnérables qui sont le plus exposés au risque de contracter le virus seront identifiés et recevront une formation portant sur les mesures de prévention. Des modèles de communication destinés à informer la population ciblée quant à ces mesures en utilisant les dialectes locaux seront établis en plus des matériels en cours de préparation et de distribution.

*Ressources budgétisées: 225 000 USD*

